

Service fédéral des Pensions

Rapport annuel 2019



CONTENU

INTRODUCTION	5
NOTRE RAPPORT ANNUEL 2019	6
LIGNE DU TEMPS 2019	8
NOS PROJETS 2019 À L'HONNEUR	9
LE NOUVEAU SITE WEB	10
CENTESTIM	14
PUB: PAIEMENT UNIQUE	16
my pension .be	20
NOS AUTRES PROJETS EN 2019	25
LETTRES ET E-MAILS EFFICACES : PROJET PLURIANNUEL	26
AUTOMATISATION	28
THESEOS V4	29
BEX ITALIE	30
EESSI	32
ÉTUDE AU SUJET DE LA DATE DE PRISE DE COURS DE LA PENSION	33
NOUVELLE PROCÉDURE DE CONTRÔLE POUR LA GRAPA	34
ÉLABORATION DU NOUVEAU SIMULATEUR DE PENSION EXSYSPEN 2.0	36
EMAS	38
BIEN-ÊTRE	40

CHIFFRES-CLÉS 2019	42
STATISTIQUES DES PENSIONS 2019	44
STATISTIQUES DES PENSIONS SALARIÉS ET INDÉPENDANTS	45
Aperçu global des bénéficiaires de prestations et dépenses mensuelles	46
Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de carrière	46
Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de pension	47
Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le lieu de résidence	49
Répartition et évolution des nouvelles prestations versées en 2019	49
Répartition et évolution selon l'âge à la prise de cours	51
STATISTIQUES DES PENSIONS FONCTIONNAIRES	55
Évolution générale des bénéficiaires de nos pensions des fonctionnaires	56
Évolution des dépenses annuelles totales pour les pensions des fonctionnaires	58
Répartition et montant moyen des pensions des fonctionnaires selon la tranche de revenus	60
Répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite des fonctionnaires selon le motif de mise à la retraite pour la période 2015-2019	61
Répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite des fonctionnaires selon l'âge de mise à la pension et par année de prise de cours pour la période 2015-2019	62
LE SERVICE PENSIONS : CONTACT ET ACTUALITÉ	65
CONTACTER LE SERVICE PENSIONS	66
SUIVRE L'ACTUALITÉ DU SERVICE PENSIONS	67

Vous voulez en savoir plus ?
Consultez ce rapport annuel en ligne :
www.sfpd.fgov.be/fr/à-propos-de-nous/rapport-annuel-2019
ou les pages de notre site internet.
(www.servicepensions.fgov.be)

Introduction



NOTRE RAPPORT ANNUEL 2019

Imaginez ! Vous traversez l'océan sur un voilier. Votre but ? Arriver à bon port en toute sécurité. Beaucoup de choses peuvent se passer en cours de route : trop peu de vent, trop de vent, des orages, des problèmes techniques, etc. Chaque membre de l'équipage est un maillon important pour la réalisation de l'objectif, même si le travail d'un membre de l'équipage est parfois plus visible que celui d'un autre membre de l'équipage. Vu de l'extérieur, cela semble facile mais, pourtant, tout l'équipage déplace des montagnes pour atteindre l'objectif.



La comparaison avec le voilier s'applique certainement au Service Pensions. En 2019, nos collaborateurs ont tout mis en œuvre pour vous offrir un service de qualité. Chaque collaborateur est important pour fournir le meilleur service possible au citoyen. Chaque collaborateur joue un rôle important dans la réalisation de notre objectif, même si ce rôle est peut-être peu visible pour vous en tant que citoyen.

Notre rapport annuel 2019 repose sur les mêmes bases que notre rapport annuel 2018. Nos statistiques y occupent bien entendu à nouveau une partie importante, et nous y trouvons toujours un calendrier avec nos projets les plus importants. Cette année, nous mettons un grand projet à l'honneur pour chacune de nos 3 missions : **Informier et communiquer, Attribuer et Payer**. Nous mettons aussi en lumière mypension.be, notre projet le plus important, qui constitue un défi majeur pour la réalisation de ces 3 missions.

À l'honneur

Dans ce rapport annuel, nous mettons donc 4 grands projets à l'honneur. Nous vous expliquons en détail chaque projet et en quoi il est important pour vous. Nous laissons également la parole à quelques collaborateurs.

Lisez tout sur :

- **notre nouveau site Web** (Informier et communiquer)
- **Centestim** (Attribuer)
- **le paiement unique** (Payer)
- mypension.be (votre dossier de pension en ligne)

Ligne du temps (projets)

Tout comme l'année dernière, vous trouverez nos autres projets qui vous tiennent à cœur sur notre ligne du temps. Sur cette **ligne du temps**, vous pouvez voir tous nos projets et réalisations de 2019. Dans les coulisses, nous sommes également occupés avec d'autres projets qui sont particulièrement importants pour améliorer notre stratégie et nos processus internes.

Curieux de savoir ce que nous avons fait pour mieux vous servir ? Accédez rapidement à la **ligne du temps** !

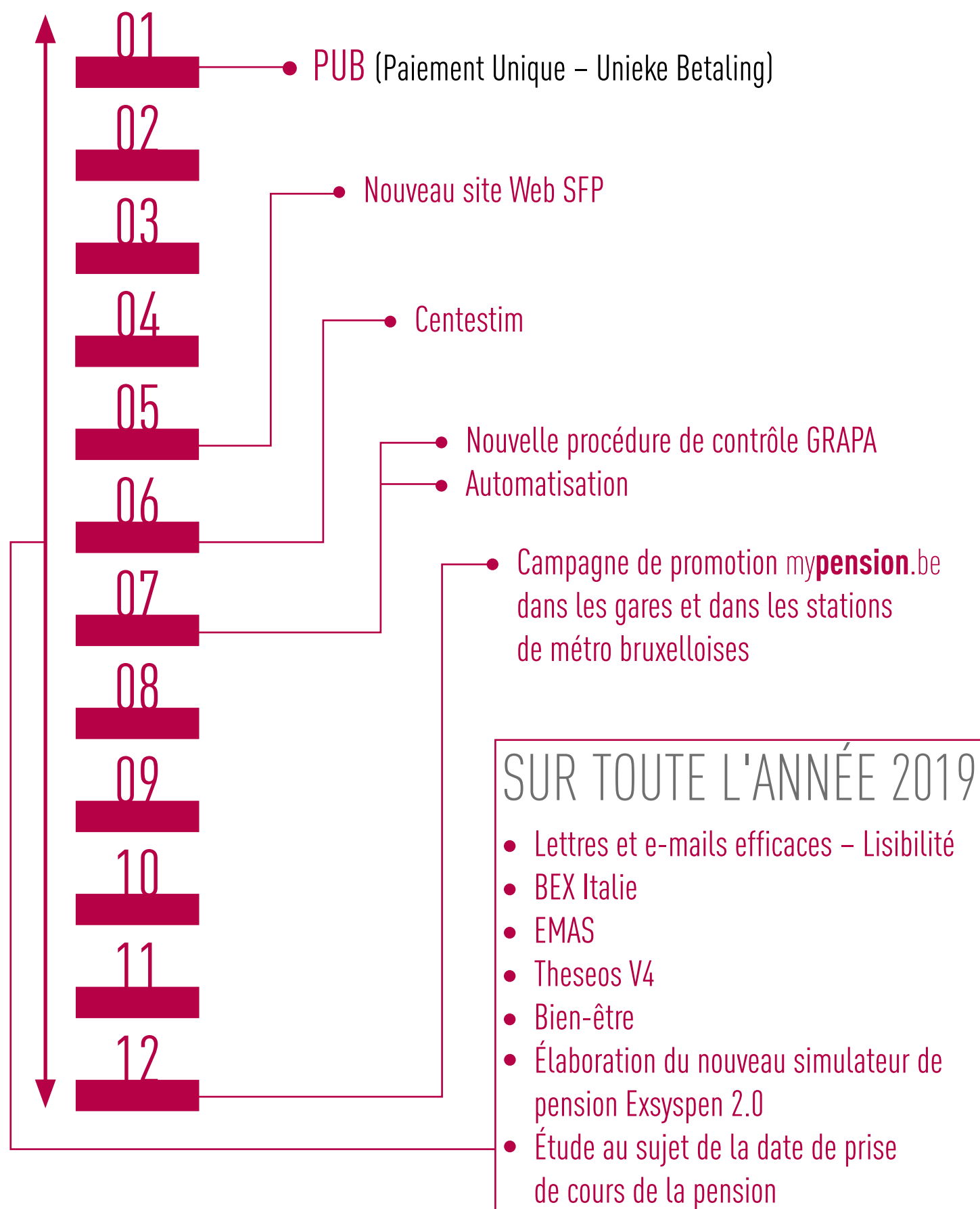
Statistiques

Savez-vous quel montant nous versons aux pensionnés chaque année ? Ou combien de collaborateurs font de leur mieux pour vous chaque jour ? Vous trouverez les réponses à ces questions dans nos **chiffres clés** !

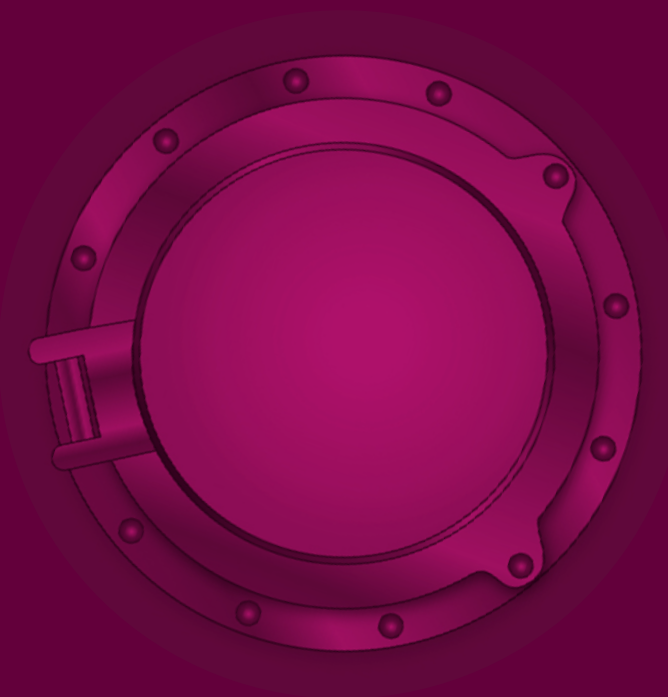
Vous voudriez savoir comment évolue le nombre de pensions versées par le Service Pensions ? Ou combien de pensionnés nous payons à l'étranger ? Nos **statistiques** vous donnent un bel aperçu !

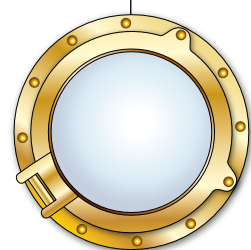
Bonne lecture !

LIGNE DU TEMPS 2019



Nos projets 2019 à l'honneur





ZOOM SUR

LE NOUVEAU SITE WEB

Notre mission **Informier et Conseiller** n'est pas toujours la plus facile. Nous ne voulons pas seulement informer et conseiller les pensionnés et les futurs pensionnés, nous voulons aussi toucher les jeunes. Mais comment pouvons-nous atteindre tout le monde au mieux ? Par quels canaux ?

En 2019, nous nous sommes concentrés sur notre site Web. Comme vous avez pu le lire dans notre précédent rapport annuel, nous avons commencé à préparer un nouveau site Web en 2018. Nous avons travaillé dur sur ce point au début de l'année 2019. Et en mai 2019, le moment suprême était enfin arrivé : notre nouveau site Web était en ligne !

Ci-dessous, nous laissons la parole à quelques collaborateurs pour parler du nouveau site Web. Ensuite, nous donnerons quelques explications supplémentaires. Et enfin, nous vous indiquerons comment nous joindre et comment suivre les dernières nouvelles du monde des pensions.

"Nous pensons qu'il est très important de vous informer au mieux. Notre site Web est le canal idéal pour répondre à vos questions générales et vous expliquer la matière des pensions. De cette façon, nous pouvons utiliser nos autres canaux d'information pour vos questions spécifiques ou personnelles. Par exemple, si vous souhaitez savoir quand nous payerons votre pension, vous trouverez la réponse sur le site Web. Si vous avez une question sur votre carrière personnelle, il est préférable de nous appeler ou de vous rendre dans un Pointpension."

Jürgen, service Communication

"La question des pensions n'est pas simple. Pour vous aider à bien comprendre tout, nous optons donc pour des textes courts, simples, numérisables et axés sur les résultats. Pour notre site Web, nous nous efforçons d'utiliser autant que possible un niveau de langage compris par un adolescent de 14 ans (niveau de langage B1). Vous trouvez cela un peu étrange ? Pourtant admettez-le, vous préférez lire un texte simple plutôt qu'un texte compliqué, non ?"

Nancy, service Communication

"Notre site Web continuera bien sûr à évoluer, un site Web n'est jamais totalement "terminé". Ainsi, nous ajoutons de nouvelles informations ou nous adaptons les informations dès qu'il y a des changements (ajustement d'index, nouvelle législation, ...). Nous renvoyons également au site Web à partir de nos autres canaux : par exemple, du numéro spécial Pension 1765 vers www.rachetezvosétudes.be."

Vik, conseiller service Communication

À quoi ressemble le nouveau site Web et comment trouver rapidement ce que je recherche ?

Notre site web est un site-portal. L'information sur les pensions est scindée en plusieurs thèmes et chaque thème forme un bloc. Pour chaque thème, nous énumérons quelques sous-thèmes importants.

Quelques exemples :

- **Je veux savoir quand je vais recevoir ma pension.**
Allez sur le bloc "Paiement" et cliquez sur "Date de paiement". Vous arrivez alors sur la page qui mentionne les dates de paiement.
- **Je veux en savoir plus sur la demande de pension.**
Allez sur le bloc "Demande de pension" et cliquez sur le titre du bloc ou sur "Demander votre pension".
- **Je veux contacter le Service Pensions.**
Cliquez en haut à droite sur "Contact" ou regardez sous la page d'accueil les différentes possibilités pour nous contacter.

ZOOM SUR
LE NOUVEAU SITE WEB

Pourquoi un nouveau site Web était-il nécessaire ?

Le Service Pensions n'existe pas depuis si longtemps : le 1^{er} avril 2016, l'Office national des Pensions (ONP) et le Service des Pensions du Service Public (SdPSP) ont fusionné pour former le Service Pensions. L'ONP s'occupait des pensions des salariés et le SdPSP, des pensions des fonctionnaires.

Le site Web précédent du Service Pensions n'était en réalité qu'une page d'accueil avec un lien vers les 2 parties séparées : les pensions des fonctionnaires et les pensions des salariés. Une fusion engendre beaucoup de travail : le site Web précédent n'était qu'une solution temporaire.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'avoir pu mettre en ligne, en mai 2019, un nouveau **site Web adapté à vos besoins, avec toutes les informations sur les pensions des régimes salariés ET fonctionnaires** !

Pourquoi...

- **utilisez-vous les mêmes couleurs pour le site Web et pour mypension.be ?**

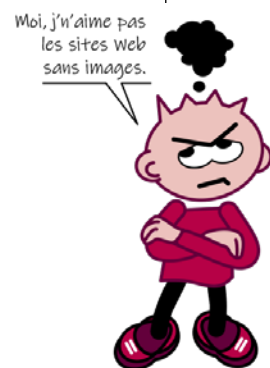
Nous le faisons consciemment : cela vous donne ainsi le sentiment d'être dans le même environnement lorsque vous surfez sur mypension.be et sur notre site informatif.



- **n'y a-t-il aucune image sur votre site Web ?**

Vous venez sur notre site avec un objectif précis : trouver des informations, télécharger un formulaire, poser une question, ... Nous souhaitons donc que vous atteigniez votre objectif dans les plus brefs délais.

La recherche montre que votre attention sur un site Web tel que le nôtre se porte d'abord sur le texte et pas sur une image (sur le papier, c'est l'inverse). Il y a de fortes chances que vous ne remarquiez pas le texte à côté des images. Et nous voulons justement que vous trouviez rapidement ce que vous cherchez. Pas d'images, donc.



Saviez-vous que...

- **... le nouveau site Web avait été testé par les utilisateurs ?**

Nous n'avons pas remanié le site Web du jour au lendemain. Nous avons travaillé avec AG Consult et nous avons également fait tester au préalable le nouveau site Web par des utilisateurs. Nous les avons suivis pendant qu'ils naviguaient sur le site Web et leur avons demandé pourquoi ils faisaient ou pas telle ou telle chose. Cela nous a donné un meilleur aperçu de vos types de recherches sur notre site Web.

Le site Web me donne des informations générales. Mais que se passe-t-il si j'ai une question personnelle spécifique ?

Nous sommes heureux de répondre à vos questions spécifiques via :

- **votre dossier de pension en ligne sur mypension.be**



Sur mypension.be vous trouvez toutes vos lettres avec les institutions de pension et toutes les informations sur votre pension. Vous pouvez également y voir à chaque moment de votre carrière une estimation du montant de votre pension future, ainsi que quand vous pouvez prendre votre pension.

- **notre numéro spécial Pension (gratuit) 1765**



Vous pouvez appeler notre numéro spécial Pension 1765 pour parler à un expert pension. Depuis la Belgique, vous pouvez appeler gratuitement le 1765. Depuis l'étranger, vous pouvez nous appeler au +32 78 15 1765.

- **notre formulaire de contact en ligne**



Vous pouvez également soumettre votre question à un expert pension via le [formulaire de contact](#).

- **nos Pointpensions**



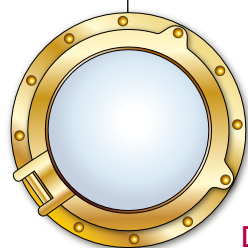
Dans nos [Pointpensions](#), vous pouvez parler à un expert en pension. Consultez notre site Web pour trouver le Pointpension le plus proche pour vous. Vous saurez également quand vous pourrez vous y rendre et si vous devez prendre rendez-vous.

Je souhaite rester informé(e). Avez-vous une newsletter ?

Puis-je également vous suivre sur les médias sociaux ?

Nous voulons vous tenir informé(e) !

- Abonnez-vous à [notre newsletter](#) !
- Suivez-nous sur les médias sociaux :
 - ◇ [Facebook](#)
 - ◇ [LinkedIn](#)
 - ◇ [Twitter](#)
 - ◇ [Instagram](#)



ZOOM SUR

CENTESTIM

Dans le cadre de notre mission Attribuer, nous vous en disons un peu plus sur notre projet Centestim.

Qu'est-ce que Centestim ?

Centestim est notre projet visant à centraliser les estimations de pension pour les citoyens qui ont travaillé comme fonctionnaires et comme salariés. Centestim est la contraction de cent(ralisation) et d'estim(ations).

Pourquoi Centestim est important pour moi, citoyen ?

Notre objectif avec Centestim ? Lorsque vous avez une carrière mixte comme fonctionnaire et comme salarié et que vous demandez une estimation de votre pension de retraite, nous souhaitons vous fournir une seule réponse.

Auparavant, vous receviez, par exemple, plusieurs dates de pension possibles en fonction du régime dans lequel vous travailliez ou aviez travaillé. Désormais, vous recevez votre 1^{re} date de prise de cours possible par régime et votre 1^{re} date de pension commune pour le régime des salariés et des fonctionnaires. Il en va de même pour l'estimation du montant de votre pension : vous ne recevez désormais qu'une seule réponse.

Dans un premier temps, nous nous concentrons avec Centestim sur les pensions de retraite. Les pensions de survie seront, elles, abordées dans une phase ultérieure.

"Cette estimation commune est une 1^{re} étape vers la mise en place d'autres méthodes de travail communes, une 1^{re} application concrète de la fusion. Donner une réponse commune pour tous les processus d'attribution des pensions ne se fera pas du jour au lendemain, mais nous y œuvrons quotidiennement."

Raphaël, directeur-général du département Droits de pension

"Centestim est un des 1^{ers} projets pour lesquels nous sommes partis d'une vision commune fonctionnaire-salarié pour harmoniser le processus de travail global. Cela conduit finalement à un meilleur service pour vous, citoyen."

Ludovic, analyste fonctionnel, département ICT

"Centestim atteint aussi pleinement son objectif en termes de collaboration. Les services de production qui s'occupent tant du côté pensions des salariés que pensions des fonctionnaires, et le département ICT ont fourni conjointement un travail formidable. Nous avons par exemple dû éviter que les fonctionnalités existantes ne fonctionnent plus lorsque nous ajoutons de nouveaux éléments. C'est uniquement possible si tout le monde contribue au résultat."

Calogero, analyste fonctionnel, département ICT



Centestim en 2019

Depuis **juin 2019**, les collaborateurs du service "Estimations salariés" et du service "Estimations et calculs spéciaux Fonctionnaires" s'allient pour vous envoyer une seule estimation sur mesure pour votre pension de retraite.

Nous avons harmonisé les différents processus du côté salarié et fonctionnaire et les collaborateurs des deux régimes travaillent désormais main dans la main au sein du même outil (Theseos) et en utilisant le même processus. Vous recevez désormais les 2 calculs, ainsi qu'une lettre accompagnante, dans **1 seule communication**.

Estimations manuelles à partir de 57 ans

Nous ne proposons désormais des estimations manuelles qu'à partir de l'âge de 57 ans au lieu de 55 ans, comme c'était le cas auparavant. Nous avons pris cette décision pour 2 raisons :

- nous souhaitons nous rapprocher de la réalité sur le terrain. L'âge légal de la pension est actuellement de 65 ans. Si nous envoyons une estimation 10 ans avant la date de la pension, vous recevez un résultat peu fiable, car de nombreuses choses peuvent encore changer dans votre carrière.
- nous souhaitons que nos collaborateurs aient le temps nécessaire pour donner une réponse de qualité aux citoyens qui partiront bientôt à la retraite.

Compromis entre les attentes du citoyen et nos ressources

Centestim est un bon compromis entre les attentes que vous pouvez avoir en tant que citoyen et les ressources dont nous disposons :

- Vous pouvez obtenir une estimation de votre 1^{re} expérience professionnelle jusqu'à votre pension sur **mypension.be**.
- Vous avez une carrière mixte salarié/fonctionnaire ? Vous recevez alors désormais vos estimations par l'intermédiaire d'une seule communication grâce au projet Centestim.
- Si vous nous communiquez vos données de carrière à l'étranger, nous en tenons compte pour déterminer la date la plus proche à laquelle vous pourrez partir à la pension, tant sur **mypension.be** que pour une estimation sur mesure.
- Vous relevez d'une catégorie de personnel pour laquelle l'âge légal de la pension est inférieur à 57 ans ? Vous pouvez alors déjà demander une estimation détaillée avant cet âge.

ZOOM SUR
CENTESTIM

Saviez-vous que...

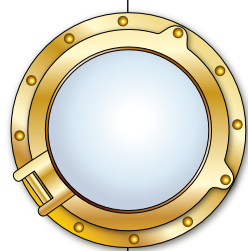
... nous avons un dépliant dans lequel nous vous expliquons comment vous pouvez planifier votre pension sur **mypension.be ?**

... vous retrouvez toutes les informations sur votre demande de pension sur notre site Internet ?

Vous trouverez rapidement la réponse à toutes vos questions sur votre demande de pension via les liens suivants :

- [Dois-je faire une demande de pension ?](#)
- [Comment introduire ma demande ?](#)
- [Quand introduire ma demande ?](#)
- [Que dois-je faire quand j'ai reçu ma notification de pension ?](#)
- [J'ai encore une question concernant le calcul. Que dois-je faire ?](#)





ZOOM SUR

PUB: PAIEMENT UNIQUE



Nous mettons également un projet à l'honneur pour notre mission **Payer** : PUB. PUB signifie Paiement Unique/Unieke Betaling. Nous appliquons le paiement unique depuis le 1^{er} janvier 2019.

Découvrez ci-dessous tout ce que nous avons fait pour rendre possible le paiement unique et vous aider ainsi au maximum.

Païement unique ?

Concrètement, cela signifie que nous payons toutes vos pensions en 1 seule fois et de la même manière. Avant, chaque pension était payée séparément et le mode de paiement pouvait aussi être différent.

Si vous receviez, par exemple, une pension en tant que salarié et une pension en tant que fonctionnaire, vous receviez ces 2 pensions à un autre jour du mois et peut-être le mode de paiement différait-il : une pension payée sur votre compte et une autre pension payée par assignation postale. Depuis le 1^{er} janvier 2019, grâce au paiement unique, vous recevez toutes vos pensions en même temps et via le même mode de paiement.

Pour permettre la mise en œuvre du paiement unique, nous avons élargi notre application informatique à toutes les données de paiement des 3 régimes de pensions : salariés, fonctionnaires et indépendants. Nous avons en outre décidé de réorganiser le département Paiements de pension, afin de garantir une prestation de services fluide. Et pour couronner le tout, le menu du numéro spécial Pension 1765 (numéro gratuit) a été largement simplifié.

Le paiement unique en quelques mots

L'intégration des "pensions des fonctionnaires" dans le système de paiement des salariés a permis le paiement des pensions des 3 régimes de pensions (fonctionnaires, salariés et indépendants) par l'intermédiaire de la même application informatique.

Nous pouvons ainsi garantir aux pensionnés un dossier de paiement unique, ainsi qu'un calcul plus précis de tous les montants dus. Nous avons aussi unifié les modes de paiement de près de 500 000 citoyens.

En tant que pensionné avec une carrière mixte, vous recevez ainsi tous les montants de pension et rentes qui vous sont dus à la même date et via le même mode de paiement. De plus, vous ne recevez plus qu'1 seule lettre avec l'aperçu de votre paiement, alors qu'auparavant, vous en receviez plusieurs.

Le paiement unique ne s'applique pas qu'aux pensions

Le paiement unique s'applique aussi au paiement :

- du pécule de vacances ;
- de la rente annuelle d'accident du travail ;
- des pensions de réparation ;
- des rentes de guerre ;
- des pensions et des rentes accordées aux victimes civiles de guerre et aux victimes d'actes de terrorisme et à leurs ayants droits ;
- aux avantages complémentaires à ces prestations.

1 seul point de contact central

Qui dit dossier unique, dit aussi 1 seul point de contact central pour toutes les éventuelles questions liées au paiement des pensions et des rentes. Voilà pourquoi nous avons fortement simplifié le menu d'options du 1765, le numéro spécial Pension.

Grâce à cette simplification, vous n'êtes plus redirigé par un collaborateur de première ligne vers un autre collaborateur ; vous êtes directement mis en contact avec un expert pension qui peut répondre à vos questions sur les 3 régimes de pension.

Pour des questions plus spécifiques et complexes, vous pouvez aussi vous adresser à nos mini call centers thématiques, auxquels nous renvoyons systématiquement dans notre correspondance.

Notre objectif : vous offrir un service de qualité encore supérieure, adapté à vos besoins en tant que pensionné lorsque vous avez des questions sur votre dossier.

Campagne d'information

Pour informer les pensionnés sur l'arrivée du paiement unique, nous avons opté pour une campagne d'information à laquelle plusieurs services ont participé :

- Des experts des pensions des fonctionnaires et des salariés,
- Communication ;
- ICT ;
- Gestion des plaintes ;
- Centre de contact ;
- Stratégie, projets et coordination.

C'est ainsi que nous avons lancé un site Internet de campagne rassemblant les questions les plus fréquentes sur le paiement unique. En parallèle de ce site, nous avons également réalisé une brochure d'information et diffusé de nombreux petits films d'animation informatifs sur nos médias sociaux.

ZOOM SUR
PUB: PAIEMENT UNIQUE



Bien sûr, en tant que pensionné titulaire d'une pension de fonctionnaire, vous avez également reçu une lettre personnalisée, dans laquelle nous vous expliquons le paiement unique par rapport à votre situation personnelle. Dans cette lettre, nous vous parlons de la ligne téléphonique spéciale que nous avons activée temporairement pour pouvoir vous aider et répondre à toutes vos questions sur le paiement unique. En janvier et février 2019, nos collaborateurs ont ainsi répondu à près de 120 000 questions. La plupart des questions concernaient le paiement unique, mais nous sommes évidemment restés disponibles pour répondre aussi à d'autres questions sur les paiements.

"Début 2019, nous avons été assaillis de questions sur le paiement unique de la pension. Certains pensionnés pensaient même qu'ils avaient soudainement perdu une de leurs pensions en raison du regroupement de leurs différents paiements. Mais nous avons pu rapidement les rassurer : le paiement unique permet en effet une simplification administrative énorme pour les pensionnés. À un moment, le Service Pensions tout entier répondait à des questions sur le paiement unique : le call center Paiements de pension et les mini call centers, le département Droits de pension et les bureaux régionaux, le service Gestion des plaintes, etc. En résumé, la belle collaboration entre les départements nous a beaucoup aidés à donner une réponse correcte et appropriée aux questions des citoyens."

Silvie, collaboratrice Centre de contact Paiements

Réorganisation interne

Pour permettre aux collaborateurs du département Paiements de pension d'être prêts pour l'arrivée du paiement unique, nous avons décidé de repenser notre fonctionnement interne.

En octobre 2018, le département a donc proposé sa nouvelle structure organisationnelle, dans laquelle l'accent est mis sur :

- l'automatisation de nombreuses tâches ;
- la fusion de 2016 entre l'Office national des Pensions (ONP) et le Service des Pensions du secteur public (SdPSP) qui sont devenus le Service fédéral des Pensions (SFP)).

En octobre 2018, le département a donc proposé sa nouvelle structure organisationnelle, dans laquelle l'accent est mis sur :

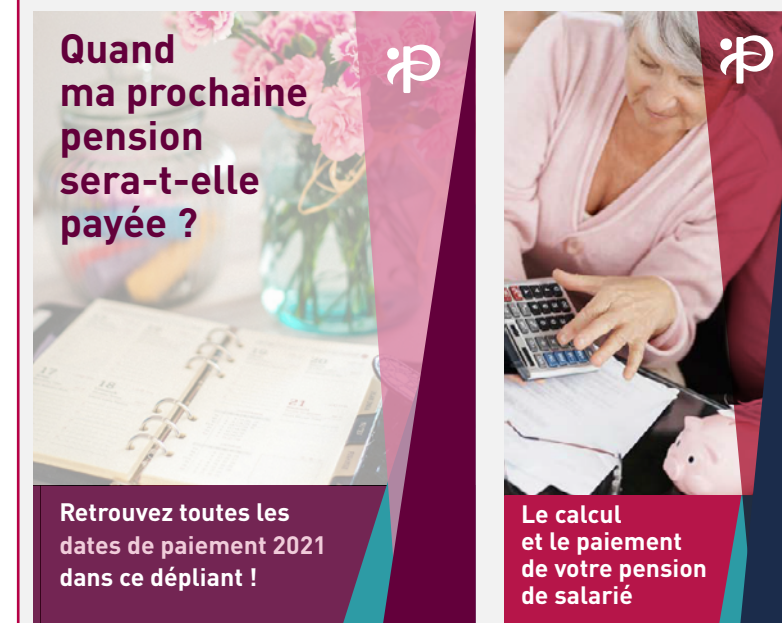
- un contact orienté client avec le citoyen ;
- des processus plus efficaces et des procédures uniformes (pour tous les régimes de pension) ;
- l'évolution vers des équipes polyvalentes et auto-organisées.

Pour soutenir au mieux les collaborateurs dans ce processus, nous avons recours à des "facilitateurs du changement". Ils peuvent procéder à des ajustements immédiats ou prendre les mesures nécessaires pour continuer à garantir l'enthousiasme de nos collaborateurs.

En misant au maximum sur un environnement de travail motivant, notre but est d'optimiser sans cesse notre fonctionnement interne. La qualité de notre prestation de services au citoyen doit toujours être au cœur de nos préoccupations.

Savez-vous que...

... nous avons des dépliants sur le paiement de votre pension ?



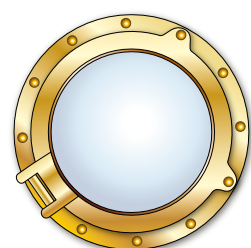
... vous pouvez trouver rapidement une réponse dans les questions fréquemment posées sur le paiement via notre site web ?

- [Quand est-ce que je reçois ma pension ?](#)
- [Comment est-ce que je reçois ma pension ?](#)
- [Quand vais-je recevoir mon pécule de vacances ?](#)
- [Je reçois ma pension pour la première fois. Comment ça se passe ?](#)

Paieement

- [Date de paiement](#)
- [Modifier votre compte bancaire](#)
- [Modifier votre adresse](#)
- [Pécule de vacances](#)

[Tout savoir sur le paiement](#)



ZOOM SUR

mypension.be

Vous connaissez notre projet phare ?

Il s'agit de mypension.be !

Que vous soyez déjà pensionné ou encore loin de l'être, vous trouverez toutes les informations relatives à votre pension sur ce site Internet.

Je ne suis pas encore pensionné(e)

Sur mypension.be vous trouvez déjà :

- un aperçu de votre carrière ;
- une estimation de votre date de pension la plus proche ;
- une estimation de votre date de pension légale ;
- une estimation du montant de votre pension ;
- un aperçu de votre pension complémentaire (2^e pilier).

Je suis déjà pensionné(e)

Sur mypension.be vous trouvez :

- un aperçu de vos paiements de pension ;
- l'état de votre dossier ;
- un aperçu de tous vos échanges avec les organismes de pension ;
- votre décision de pension ;
- votre fiche fiscale.

Facile, ce dossier de pension en ligne mypension.be, n'est-ce pas ?

Vous ne connaissez pas encore mypension.be ?

Regardez cette vidéo et le site Internet n'aura plus de secret pour vous !



Un petit mot à propos de mypension.be

Ci-dessous quelques collaborateurs vous parlent de mypension.be :

ZOOM SUR
mypension.be

"Lorsque nous avons lancé MyPension en 2010 (nous l'écrivions comme ça à l'époque), nous voulions développer un dossier en ligne dans lequel les citoyens pourraient consulter leurs données personnelles relatives à leur (future) pension. Nous sommes partis de zéro et avons dû mettre en ligne la 1^{re} version en peu de temps.

À l'époque, c'était quelque chose d'assez statique et uniquement destiné aux salariés.

Aujourd'hui, mypension.be est devenu un outil dynamique pour les salariés, les fonctionnaires et les indépendants.

Vous pouvez également y faire des simulations de votre montant de pension et de votre date de pension."

Tom, analyste team mypension.be

"Beaucoup de gens sont étonnés que mypension.be puisse donner une date et un montant de pension aussi précis. Nous avons pour cela développé un moteur de calcul très puissant. Mais effectivement, ce n'était pas évident de pouvoir offrir cela : la législation est très complexe et étendue, et chaque carrière est différente.

À présent, nous réfléchissons beaucoup à l'extension de mypension.be. Nous fournissons déjà actuellement une réponse aux questions de base telles que la date de pension et le montant de pension. Mais nous sentons qu'il y a une forte demande autour de la question "Que se passera-t-il si je travaille à mi-temps ?". Nous voulons être à même de donner une réponse rapide à cette question, sans devoir passer par une estimation."

Eileen, team mypension.be

"Le citoyen doit garder en tête que mypension.be ne fait que des simulations. Si l'on prend sa pension peu de temps après, il y a peu de risques que cela varie beaucoup. Mais si la pension est plus éloignée dans le temps, le montant peut encore changer suite à une modification de la loi, ou à un changement de job, par exemple.

Nous savons tous que la pension d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier, et ne sera pas la même dans 20 ans.

Mais grâce à mypension.be, on obtient tout de même une bonne idée de sa future pension !"

Benoît, département Droits de Pension

"mypension.be est un projet interdépartemental. Les collaborateurs qui sont en contact avec le citoyen sont toujours impliqués dans le travail de réflexion. Nous travaillons aussi en étroite collaboration avec nos spécialistes IT qui nous renseignent sur la façon d'améliorer l'outil et d'intégrer les nouveaux besoins. Il y a aussi les collaborateurs qui s'occupent de la coordination entre les différents départements."

Florent, département Paiements de pension

Quelques chiffres à propos de mypension.be en 2019

- En 2019, **mypension.be** a reçu la visite de 1 747 485 visiteurs uniques, donc environ 15 % de la population belge. Le nombre de visiteurs uniques augmente chaque année.

	Visiteurs uniques	Augmentation par rapport à 2017	Augmentation par rapport à 2018
2019	1 747 485	+ 33 %	+ 14 %
2018	1 521 705	+ 16 %	
2017	1 308 800		

- Le **nombre de visites** (uniques par jour) est bien entendu beaucoup plus élevé que le nombre de visiteurs uniques. En 2019, **mypension.be** a enregistré pas moins de 6 471 044 visites.
- Sur une base annuelle, la **majorité** – entre 60 et 70 % – des visiteurs de **mypension.be** **n'est pas encore pensionnée**. En 2019, ce chiffre était de 68 %.
- Si l'on regarde par régime, la plupart des visiteurs ont une carrière de salarié combinée ou non avec une carrière de fonctionnaire ou d'indépendant.

Comment puis-je me connecter à mypension.be ?

Vous pouvez vous connecter à **mypension.be** avec un lecteur de cartes et votre carte d'identité électronique (eID) ou au moyen de l'application **itsme**. Vous rencontrez des difficultés pour vous connecter ? Consultez notre [FAQ](#) reprenant les questions fréquemment posées au sujet de la connexion à **mypension.be**.

*“Chacun doit, à tout moment et à tout endroit, avoir accès à son dossier personnel de pension. Pour rendre cela possible, nous devons bien sûr sécuriser ce processus. Sinon, n'importe qui pourrait accéder à vos données personnelles. Donc, si vous souhaitez utiliser **mypension.be**, assurez-vous de posséder la bonne clé numérique. N'oubliez pas que, sans cette clé, vous ne pouvez rien faire avec **mypension.be**.”*

David, service Communication

Mes données de carrière ne sont pas correctes ! Que puis-je faire ?

En raison de toutes sortes de facteurs, il se peut que certaines de vos données de carrière soient manquantes. Il est important de nous le signaler pour que nous ajoutions ces données dans votre dossier et pour que nous puissions ainsi vous fournir une meilleure estimation du futur montant de votre pension et de votre future date de pension.

Vous avez travaillé à l'étranger ? Cette période n'apparaît pas dans votre carrière ? Faites-le-nous savoir ! Nous ajouterons ces données à votre dossier. Lorsque vous prendrez effectivement votre pension, nous vérifierons si ces données sont exactes auprès des services concernés.

Savez-vous que...

... en décembre 2019 il y a eu une campagne de promotion pour **mypension.be** ?

Peut-être avez-vous vu une des affiches suivantes dans une gare ou dans une station de métro bruxelloise ?



... **mypension.be** est le fruit d'une collaboration entre le Service Pensions, l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI) et Sigedis ?

En 2010, l'**Office national des Pensions** (ONP) mettait en ligne la première version : MyPension. Ce site était uniquement destiné aux salariés. Au printemps 2015, le **Service des Pensions du secteur public** (SdPSP), l'**Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants** (INASTI) et **Sigedis** ont rejoint le navire **mypension.be**. Ainsi, les fonctionnaires et indépendants disposent désormais également d'un dossier de pension en ligne.

L'ONP et le SdPSP ont fusionné en 2016 pour former le Service fédéral des Pensions.

... déjà plus d'1 million de citoyens communiquent avec nous de manière électronique ?

Vous recevez encore les courriers du Service Pensions par la poste ? Facilitez-vous la vie et entrez votre adresse e-mail sur **mypension.be**. Une notification sera alors envoyée dans votre boîte e-mail lorsque vous recevrez un nouveau courrier de notre part. Votre dossier de pension contient également toutes vos lettres, de sorte que vous ne deviez pas les chercher quand vous en avez besoin.

Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans notre brochure.

Vous trouverez également votre correspondance avec le Service Pensions dans votre **eBox**, la boîte aux lettres numérique de l'administration.



Savez-vous que...

... le Service Pensions est l'une des forces motrices derrière le projet européen ETS ?

ETS signifie "European Tracking Service on Pensions". La Commission européenne entend développer une version européenne de mypension.be, qui doit principalement vous aider si vous avez travaillé dans plusieurs pays de l'UE.

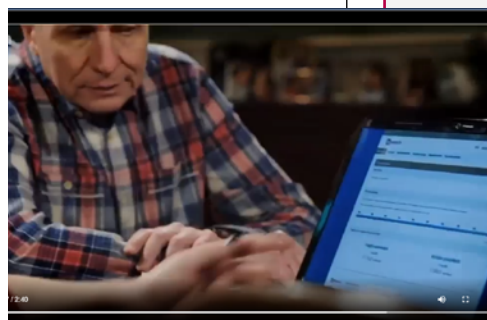
Imaginez que vous avez travaillé dans 3 pays de l'UE : la Belgique, l'Allemagne et l'Italie, par exemple. Votre pension approche. Comment connaître le montant de pension que vous vous êtes constitué dans chaque pays ? Devez-vous introduire une demande de pension distincte dans chaque pays ? Cela fait beaucoup de questions...

C'est la raison pour laquelle la Commission européenne entend créer un site Internet où vous obtiendrez un relevé clair de tous vos droits de pension dans tous les pays de l'UE dans lesquels vous avez travaillé : findyourpension.eu. Dans les années à venir, le Service Pensions participera à l'élaboration de ce site Internet avec plusieurs partenaires européens. Ce n'est certainement pas une tâche facile, car il existe de très grandes différences entre les régimes de pension des différents pays de l'UE.

... nous disposons de plusieurs brochures sur mypension.be ?



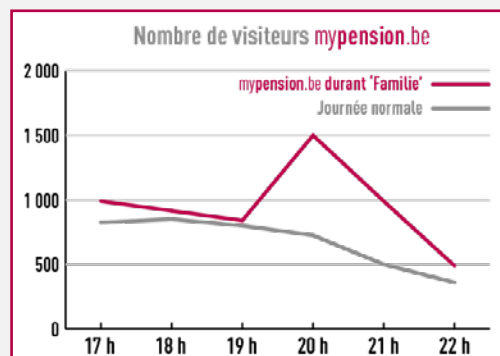
... mypension.be a joué un rôle dans "Familie" en avril 2019 ?



* *Familie* est une série télévisée de VTM diffusée depuis décembre 1991 et est la plus longue série belge encore diffusée aujourd'hui.

Dans l'épisode de *Familie** du 2 avril, Jan Van Den Bossche souhaite faire sa demande de pension. Alors qu'il est en train d'éplucher toute sa paperasse, sa fille Mieke arrive à temps pour lui expliquer qu'il ferait mieux de vérifier tout cela sur mypension.be et qu'il peut y voir le montant de sa future pension.

Cette apparition dans une fiction est évidemment une motivation pour les collaborateurs qui travaillent chaque jour sur mypension.be. Mais il y a aussi un autre impact plus concret : le trafic de mypension.be a presque doublé durant l'heure suivant la diffusion de l'épisode par rapport à un jour normal.



Nos autres projets en 2019



LETTRES ET E-MAILS EFFICACES : PROJET PLURIANNUEL

Lettres et e-mails efficaces

Avec le projet lettres et e-mails efficaces, le **département Paiements de pension** entend améliorer la lisibilité de ses courriers. Ainsi :

- vous savez rapidement ce que vous devez savoir ;
- vous savez ce que vous devez faire ;
- vous n'avez plus de questions.

Correct

Orienté client

Une lettre ou un e-mail
doit véhiculer l'image du SFP
souhaitée

Reconnaissable

Rapide



Le projet s'étend sur plusieurs années. En 2018, nous avons accompli les cycles 1 et 2, à savoir le démarrage du projet :

- créer les conditions ;
- impliquer les équipes.

En 2019, nous avons clôturé le cycle 3 et lancé le cycle 4.

Dans le cycle 3, nous avons rassemblé les lettres existantes et nous les avons classées selon le type de message (informations, demande de renseignements, etc.).

Dans le cycle 4, nous élaborons des directives par type de message en vue d'aboutir à une lettre bien lisible. Nous prêtons attention :

- au ton de la lettre ;
- à la terminologie employée ;
- à la lisibilité visuelle ou mise en page.

En 2020, nous terminerons l'élaboration de ces directives. À partir de 2021, nous organiserons des ateliers pour apprendre à nos collaborateurs à appliquer ces directives. Nous réécrivons ensuite toutes les lettres. Vous recevrez ainsi des lettres plus lisibles.

AUTOMATISATION

Le département Droits de pension/Pensioenrechten œuvre à l'automatisation de l'attribution des pensions de retraite dans le régime des salariés. L'automatisation signifie qu'aucun collaborateur n'intervient au moment du processus d'attribution.

Le développement concret de ce projet a commencé le 10 juillet 2019 avec le lancement de la 1^{re} phase du projet. Dans cette 1^{re} phase, une partie (2 %) des droits à une pension de retraite dans le régime des salariés est attribuée automatiquement à l'âge légal de la pension. Il s'agit de dossiers de citoyens isolés qui ont uniquement travaillé comme salariés en Belgique.

À chaque phase du projet, nous introduirons des complexités supplémentaires. Le pourcentage d'attributions automatisées augmentera ainsi progressivement.

Fin 2019, près de 4 % des droits à une pension de retraite de salarié ont été attribués automatiquement à l'âge légal de la pension. Nous poursuivrons cette automatisation et l'élargirons grâce au moteur de calcul des pensions des salariés Theseos V4. Nous avons élaboré le projet Theseos V4 en 2019. Ce projet concerne actuellement les pensions de retraite.

THESEOS V4

Theseos est l'application que nous utilisons pour presque tous nos processus, de l'attribution au paiement. Nous vous épargnons les détails techniques, mais nous continuons bien évidemment d'améliorer notre application, afin de toujours mieux vous servir.

Pour exécuter tous les calculs pour les pensions de retraite **de** salariés avec une date de prise de cours initiale à partir de janvier 2015, nous avons ajouté les derniers modules au moteur de calcul V4 en 2019.

Ce moteur de calcul sera capable de délivrer des simulations et des estimations en ligne, d'attribuer et de modifier des droits de pension. De cette manière, un seul module de calcul est créé, quel que soit le processus sous-jacent (simuler, estimer ou attribuer).

Grâce à ces derniers modules ajoutés, nous pouvons :

- utiliser votre **carrière à l'étranger** pour calculer la pension de retraite la plus favorable, et donc celle qui vous sera attribuée, tant pour une pension basée exclusivement sur une carrière belge que pour une pension basée sur une carrière belge et étrangère (depuis le 28.05.2019) ;
- calculer votre pension si vous êtes membre du **personnel navigant** (depuis le 31.10.2019) ;
- calculer votre pension sur la base d'une carrière belge combinée à une carrière étrangère si vous avez été travailleur frontalier ou saisonnier, ainsi que le complément de **travailleur frontalier ou saisonnier** (depuis le 10.12.2019).

BEX ITALIE

BEX : échange électronique de données avec les organismes de pension étrangers

BEX, c'est quoi ?

BEX signifie Bilateral Exchange (échange bilatéral).

Son objectif ? Réduire les obligations administratives pour le citoyen.

Comment ? En échangeant les données pertinentes dont nous disposons à votre sujet avec les organismes de pension étrangers.

L'avantage pour vous ? Vous n'avez plus rien à faire.

Un exemple :

Si vous résidez à l'étranger, vous aviez l'habitude de recevoir tous les ans un certificat de vie de notre part, que vous deviez faire remplir par une instance locale compétente et nous renvoyer ensuite. Si vous résidez dans un pays avec lequel le Service Pensions a un accord, l'échange des données relatives au décès se fait en principe automatiquement. Concrètement, vous ne devez plus faire remplir ni nous faire parvenir de certificat de vie, sauf si nous avons besoin d'informations supplémentaires.

Échange plus large de données

Nous n'échangeons pas uniquement les données relatives au décès. Avec le Luxembourg, par exemple, nous échangeons aussi les données relatives à votre état civil. Dans les années à venir, nous négocierons cet échange de données plus large avec les autres pays participant à ce projet.

Nous échangeons maintenant aussi des données avec l'Italie

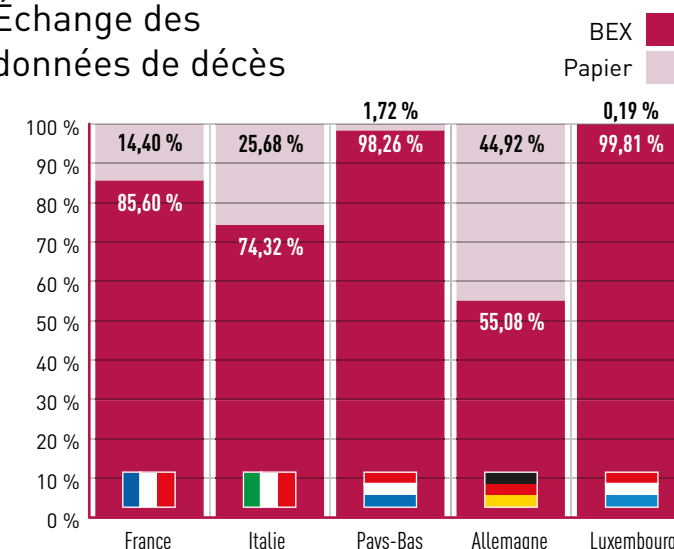
BEX est un projet sur plusieurs années. En 2018, nous échangeons déjà des données avec l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Luxembourg. En 2019, l'Italie est venue s'ajouter à cette liste. À l'avenir, d'autres pays leur emboîteront le pas, comme l'Espagne, avec laquelle nous sommes encore en pleines négociations.

L'ambition du Service Pensions est de conclure une convention BEX avec un nouveau pays chaque année.

BEX en chiffres

Dans le graphique ci-dessous, vous pouvez constater le principal avantage de BEX :

Échange des données de décès



- Nous avons commencé à échanger des données relatives au décès avec **l'Italie** en 2019 : vous pouvez remarquer qu'entre-temps, environ 75 % de ces échanges de données se font par voie électronique.
- Avec les **Pays-Bas**, nous échangeons presque toutes les données relatives au décès par voie électronique.
- Avec le **Luxembourg**, tout se fait par voie électronique, et donc plus rien sur papier.

EESSI : échange électronique de données
avec des organismes de pension étrangers



Belgian Implementation of EESSI



Co-financed by the European Union
Connecting Europe Facility

Qu'est-ce qu'EESSI ?

EESSI signifie "Electronic Exchange of Social Security Information".

Quel est l'objectif de ce système informatique ? Aider les institutions de sécurité sociale au sein de l'Union européenne à échanger, plus rapidement et de manière plus sécurisée, des informations sur les pensions, le chômage, la maladie, etc. Cet échange se fait bien sûr dans le respect de la réglementation européenne.

Pourquoi ce projet ?

Avant EESSI, nous échangeons principalement les informations sur papier. Grâce à EESSI, nous échangeons désormais ces informations de plus en plus par voie électronique. Par conséquent, si tous les pays participants utilisent EESSI, nous évoluerons vers un échange entièrement électronique d'informations.

Quels sont les avantages d'EESSI ?

Vous avez travaillé à l'étranger ? EESSI présente les avantages suivants :

- Nous pouvons échanger les informations plus rapidement et nous pouvons donc aussi calculer et payer votre pension plus rapidement.
- En harmonisant les documents électroniques et la manière de travailler au sein des pays de l'UE, nous obtenons des données plus précises.
- Nous échangeons vos données de manière sécurisée, dans le respect des normes européennes ; seules les institutions qui ont vraiment besoin de vos données y ont accès.
- Nous pouvons contrôler vos droits en matière de sécurité sociale en échangeant des informations pertinentes avec d'autres institutions.

EESSI en 2019

En 2019, nous avons intégré EESSI. En décembre, nous avons échangé des informations électroniques pour la première fois.

En 2019, nous avons encore établi 36 519 documents papier pour l'étranger. La plupart des documents papier étaient destinés à la France, aux Pays-Bas, à l'Allemagne et au Luxembourg.

Grâce à EESSI, le nombre de ces documents papier va drastiquement diminuer dans les années à venir.

ÉTUDE AU SUJET DE LA DATE DE PRISE DE COURS DE LA PENSION

En 2019, nous avons lancé un projet pour déterminer le nombre de personnes qui pourraient prendre leur pension dans les années à venir en fonction de la 1^{re} date de prise de cours possible et de la date légale de la pension que les personnes peuvent trouver sur mypension.be si leur carrière est connue.

Avec ces données, nous pouvons mieux estimer ce à quoi nous pourrions être confrontés chaque mois dans les différentes régions en termes de nouvelles pensions et de surcoûts dus aux pensions. De cette manière, nous arriverons à des estimations budgétaires encore plus précises.

Grâce à ces estimations, les services d'attribution ont une idée plus précise de la charge de travail à laquelle ils peuvent s'attendre pour les nouveaux dossiers de pension dans les divers bureaux régionaux.

Dans une phase suivante, nous souhaitons comparer les chiffres de ces estimations basées sur les données de mypension.be avec les chiffres des dates de prises de cours de pension effectives. Nous pourrions ainsi, par exemple, voir dans quelle mesure les personnes prennent leur pension le plus tôt possible ou continuent à travailler jusqu'à leur date légale de pension.

Sur cette base, nous tenterons de prévoir le comportement des futurs pensionnés et nous pourrions déterminer beaucoup plus précisément l'impact de toute décision politique future qui aurait une incidence sur la date de prise de cours de la pension.



NOUVELLE PROCÉDURE DE CONTRÔLE POUR LA GRAPA

Depuis le 1^{er} juillet 2019, une nouvelle procédure de contrôle des conditions de résidence a été mise en place dans le cadre de la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA)

Plus facile pour vous

En tant que bénéficiaire de la GRAPA, grâce à cette nouvelle procédure, vous ne devez plus vous rendre à la commune pour faire remplir votre certificat de résidence, comme vous deviez le faire auparavant. La nouvelle procédure vous facilite donc la vie.

Les chiffres pour la période août 2019-décembre 2019 le montrent clairement : 76 % des bénéficiaires de la GRAPA ont reçu le certificat de résidence chez eux, en mains propres, et n'ont donc plus eu besoin de se rendre à la commune. Dans le cadre de l'ancienne procédure de contrôle des conditions de résidence de la GRAPA, tous les bénéficiaires de la GRAPA devaient encore se rendre à la commune pour faire remplir leur certificat de résidence.

Simplification administrative

76%

des bénéficiaires de la GRAPA contrôlés ne doivent plus se rendre à leur administration communale



24%

des bénéficiaires de la GRAPA contrôlés doivent encore se rendre à leur administration communale



Ancienne procédure

100%

des bénéficiaires de la GRAPA contrôlés devaient se rendre à leur administration communale



Pour la nouvelle procédure de contrôle, nous travaillons avec bpost. Nous conservons la mission légale de contrôler si le bénéficiaire de la GRAPA remplit les conditions de résidence. bpost intervient uniquement comme prestataire neutre de services logistiques qui facilite la remise de documents.

En juin 2019, nous avons rappelé les conditions de résidence à tous les bénéficiaires de la GRAPA par le biais d'une campagne d'information et nous les avons informés de la nouvelle procédure de contrôle. Nous avons également écrit aux services sociaux des hôpitaux.

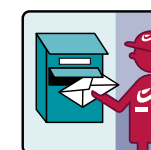
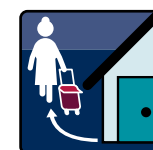
Comment cette nouvelle procédure de contrôle se déroule-t-elle en 2019 ?



Le facteur de bpost se présente au maximum 3 fois à votre domicile dans un délai de 21 jours pour vous remettre en mains propres, contre présentation de votre carte d'identité, un document qui confirme votre présence en Belgique.



Si vous réceptionnez ce document, votre présence en Belgique est confirmée et vous ne devez rien faire de plus. Nous continuons à payer votre GRAPA.

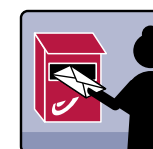


Si vous êtes absent(e) lors de ces 3 passages, une lettre, accompagnée d'un certificat de résidence, est déposée dans votre boîte aux lettres.

Pour prouver votre présence en Belgique et continuer à recevoir votre GRAPA, vous devez alors, dans les 5 jours ouvrables qui suivent la date de cette lettre :



1. vous rendre personnellement à votre administration communale, muni(e) de votre carte d'identité, pour y faire compléter le certificat de résidence joint en annexe ;



2. nous renvoyer ce certificat complété par vous-même et par votre administration communale.

ÉLABORATION DU NOUVEAU SIMULATEUR DE PENSION EXSYSPEN 2.0

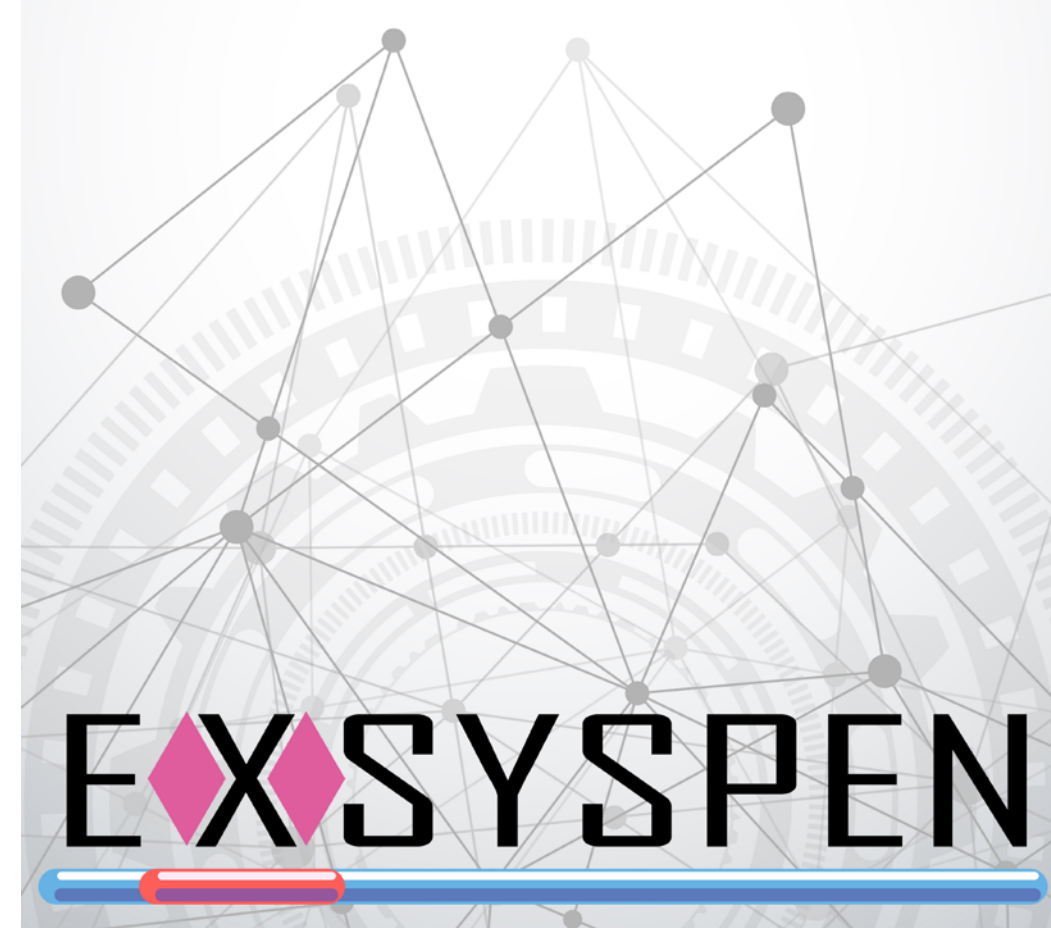
Aujourd'hui, les réformes des pensions se succèdent à un rythme accéléré. Nous jouons un rôle important d'appui politique dans la préparation de ces réformes. Ces dernières années ont montré que notre Service d'étude doit absolument disposer d'un simulateur de pension intégré de haute qualité. Dans le cas contraire, nous ne serons pas en mesure d'apporter un soutien politique de qualité à chacun des régimes de pension dont nous sommes responsables.

Simulateur de pension Exsyspen 2.0

Nous voulons utiliser ce simulateur pour simuler l'impact à long terme des réformes des pensions et des futures modifications législatives.

Ce simulateur doit répondre à 2 exigences importantes :

- Le simulateur doit permettre de réaliser des simulations à partir d'une masse énorme de données (7 millions de carrières avec une histoire de plus de 40 ans et 2,5 millions de pensions en cours de paiement). C'est pourquoi nous avons besoin d'un simulateur qui utilise les dernières technologies pour traiter et analyser efficacement l'énorme masse de données, également appelée "Big Data".
- Le simulateur doit être intégré pour que nous puissions réaliser des simulations qui prennent en compte les 3 régimes de pensions (salariés, indépendants et fonctionnaires). Ces simulations s'appuieront sur des modèles socio-économiques et prendront en compte les tables de mortalité. Cela nous permettra de simuler l'impact d'éventuels ajustements dans le traitement des données de carrière, le cumul des droits ou les règles de calcul du montant net à la date de prise de cours et/ou sur le montant estimé de la pension.



En 2019, nous nous sommes concentrés sur :

- le développement des fonctionnalités techniques ;
- la réalisation d'un Minimum Viable Product (MVP) qui contient une version end-to-end de la simulation de pension pour les 40 prochaines années avec une version simplifiée de la pension (basée sur l'âge légal de la pension et sans pension anticipée) et du calcul du montant.

Nous avons présenté ce MVP à la cellule stratégique des Pensions et à la cellule stratégique du Budget, qui ont validé notre approche. Nous avons ensuite apporté des améliorations au MVP en ajoutant la possibilité de prendre sa pension anticipée lorsque la carrière remplit les conditions.

Dans les années à venir, nous souhaitons compléter et étendre encore notre nouveau simulateur Exsyspen 2.0 en y intégrant toutes les règles de calcul des différents types de pensions. Cela nous permettrait de réaliser toutes les simulations basées sur la réglementation des pensions en vigueur ou encore à l'étude.



En anglais, c'est l'abréviation d'Eco-Management and Audit Scheme et, en français, ça donne "management écologique et schéma d'audit".

EMAS est un instrument volontaire européen qui reconnaît les organisations qui améliorent leurs performances environnementales en continu. Les organisations enregistrées EMAS sont conformes à la réglementation, mettent en œuvre un système de management de l'environnement et rendent compte de leurs performances environnementales au travers de la publication d'une déclaration environnementale vérifiée par un organisme indépendant.

[En savoir plus sur EMAS et nos engagements](#)

Chiffres de consommation

Vous êtes curieux de connaître nos chiffres de consommation (eau, électricité, mazout, papier, etc.) à la Tour du Midi et dans nos bureaux régionaux ?

[Lisez notre newsletter EMAS !](#)



Dans le cadre de notre certification EMAS, en 2019, nous avons introduit la consommation individuelle de papier comme nouvel objectif. Notre nouvel objectif : une diminution de 5 % en 2023 par rapport à 2019, par service ou bureau régional.

Pour suivre la consommation de papier, nous nous basons sur le nombre moyen d'impressions par employé par service ou bureau régional. Grâce aux nouvelles imprimantes multifonctionnelles avec lecteur de badge, nous espérons arriver à une réduction du nombre d'impressions.

Travaux de rénovation à Hasselt, Liège et Turnhout

En 2019, nous avons commencé des travaux de rénovation dans nos bureaux régionaux de Hasselt, Liège et Turnhout. Pour les 3 bureaux, nous avons des objectifs EMAS à ajouter à la rénovation.

• Hasselt

- **Notre objectif ?** Diminution de la consommation de mazout de 35 %.
- **Comment ?**
 - ◇ Isolation des façades et de la toiture.
 - ◇ Nouvelle menuiserie extérieure à l'étage supérieur.

• Liège

- **Nos objectifs ?**
 - ◇ Diminution de 15 % de la consommation normalisée de gaz.
 - ◇ Diminution de 6 % de la consommation d'électricité.
- **Comment ?**
 - ◇ Nouvelles chaudières.
 - ◇ Nouvelle installation électrique et nouveaux appareils d'éclairage.

• Turnhout

- **Notre objectif ?** Diminution de 15 % de la consommation de gaz.
- **Comment ?** Meilleure isolation des toitures.

Vélos électriques et voiture électrique



En 2019, nous avons acheté 2 vélos électriques. Nos collaborateurs peuvent utiliser ces vélos électriques depuis le 1^{er} juillet 2019 pour aller à une réunion externe à Bruxelles.

Nous avons également acheté une voiture électrique qui est à disposition de nos collaborateurs.

Recyclage des déchets électroniques et informatiques : bon pour la nature !

Depuis 2019, nous avons un partenariat avec la société Out Of Use. Cette société recycle pas moins de 89,96 % de nouvelles matières premières issues de 100 % de déchets électroniques et informatiques. Nous reversons les bénéfices de ce recyclage à Natagora et à Natuurpunt.

En mai 2019, 453 vieux PC, soit environ 3582 kg, ont déjà été recyclés.

Nous faisons également don de l'équivalent de 1 480 m² de terrain à Natagora pour la création ou l'extension de ses réserves naturelles en Wallonie et de 185 arbres et m² de terrain correspondant au projet "Bos voor iedereen 2019" de Natuurpunt en Flandre.



BIEN-ÊTRE

Nous voulons que nos collaborateurs se sentent bien au travail.
Ci-dessous, nous soulignons quelques actions visant à accroître
le bien-être de nos collaborateurs.



Activités sur le temps de midi

Nous proposons à nos collaborateurs divers **cours de sport, de détente et de créativité** pendant leur pause de midi.

En 2019, nous avons ajouté des cours de yoga à notre gamme d'activités. Nos collaborateurs avaient le choix entre :

- yoga
- bachata
- salsa
- danse latine
- Total Body workout
- zumba
- step
- eutonie
- ateliers créatifs



Journée des dirigeants

Chaque année, nous organisons pour nos dirigeants une "Journée des dirigeants". En 2019, le thème était "Comment puis-je, en tant que dirigeant, promouvoir la bonne santé des membres de mon équipe ?". Pendant cette journée, les dirigeants peuvent participer à différents ateliers et partager leurs expériences.

Tutti Frutti

Toutes les 2 semaines, nous proposons des fruits à nos collaborateurs de la Tour du Midi : chaque étage reçoit un panier de fruits. Et bien sûr, nous n'oublions pas les bureaux régionaux : ils reçoivent également leur panier de fruits toutes les 2 semaines. Le but de cette action est de sensibiliser notre personnel à une alimentation saine et "durable" sur le lieu de travail. Le fruit distribué est bio, écologiquement responsable et produit par un producteur local.

Session d'information : "Comment bien orchestrer ma retraite ?"

En novembre 2019, notre service Medisoc, en collaboration avec la Chambre des Notaires et la société Sequoia Ways, a organisé 2 sessions d'information sur la préparation au départ à la retraite pour les salariés actifs âgés de 61 ans et plus.

Ces infosessions se concentrent sur les aspects psychosociaux de la mise à la pension, aidant ainsi les participants à mettre en œuvre leur projet de vie après la retraite.

L'après-midi, l'accent a été mis sur les questions concernant le droit testamentaire, les legs, les donations et les régimes matrimoniaux.

Kids Club & fête de Saint-Nicolas

Pendant les vacances scolaires, nous proposons des services de garde d'enfants à nos collaborateurs. En 2019, nos moniteurs ont pris en charge 2 277 enfants pendant les différentes vacances scolaires.

Saint-Nicolas est également passé en 2019 avec un cadeau pour les enfants des membres de notre personnel.

Fête du personnel



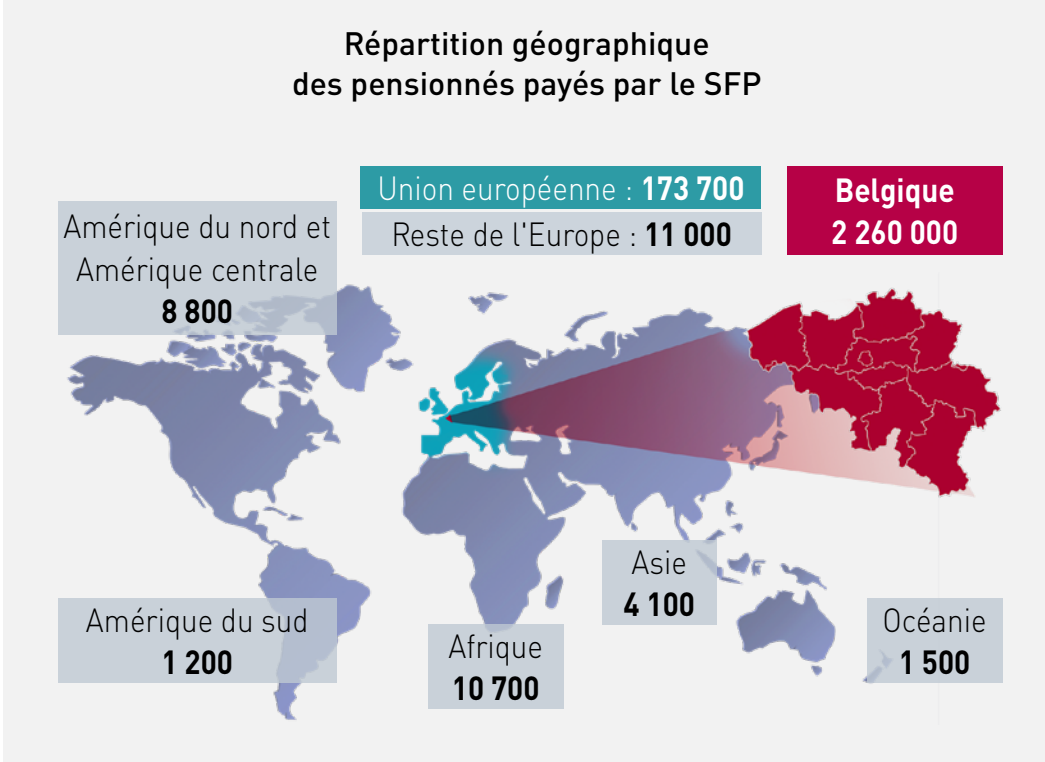
Notre fête annuelle du personnel en 2019 avait pour thème "Hawaii" et n'a pas seulement rendu nos collaborateurs heureux. Grâce à nos collaborateurs, nous avons également récolté 7 540 euros pour [Alzheimer Liga Vlaanderen](#) et la [Ligue Alzheimer](#).



CHIFFRES-CLÉS 2019

Qu'est-ce que la date de pension ?
Quel montant de pension avons-nous payé au total ?
Où habitent les pensionnés qui perçoivent une pension ?
Combien de collaborateurs avons-nous ?
Vous trouverez la réponse dans notre infographie ci-dessous reprenant les chiffres les plus importants pour 2019.

HRM – occupation en 2019 : 2 350 membres du personnel (2 133,46 ETP)	
Statutaires	1 816
Contractuels	368
Mandataires	4
Smals	162
Niv. A	315
Niv. B	643
Niv. C	1 058
Niv. D	168



Législation

ÂGE LÉGAL DE LA RETRAITE

Année	Limite d'âge
2020	65 ans
Février 2025	66 ans
Février 2030	67 ans

DATE P - ÂGE DE LA RETRAITE ANTICIPÉE

Année	Règle générale		Carrière longue	
	Âge min.	Carrière min.	Âge min.	Carrière min.
≥ 2020	63 ans	42 ans	60 ans	44 ans
			61 ans	43 ans

Réalisations annuelles 2019

	RÉGIMES SALARIÉS ET INDÉPENDANTS	
	Salariés	Indépendants
Régime général	21 836 980 000 €	2 988 183 000 €
Indemnité prépension spéciale chômeurs âgés	—	—
Pension de survie	4 607 246 000 €	871 087 000 €
Pension de survie temporaire	16 846 000 €	1 768 000 €
Pécules de vacances	1 302 362 000 €	—
Allocation de chauffage	34 670 000 €	—
Allocation spéciale	—	2 120 000 €
Allocation de pension	—	4 677 000 €
Pensions inconditionnelles	—	37 509 000 €
Prime de bien-être	—	6 244 000 €
Bonus bien-être	9 027 000 €	2 354 000 €
Rentes pures – indexation – contribution État	67 949 000 €	—
Supplément pension minimum	16 000 €	6 000 €
Total pensions salariés et Total pensions indépendants	27 875 096 000 €	3 913 948 000 €
GRAPA	605 887 000 €	
Allocation handicapés	3 385 000 €	
Total général	32 398 316 000 €	

	RÉGIME FONCTIONNAIRES	
	Salariés	Indépendants
Pensions et prestations assimilées	11 261 030 000 €	
Pensions de survie	1 210 728 000 €	
Pensions de réparation et rentes de guerre	74 426 000 €	
Rentes d'accident du travail	49 190 000 €	
HR-Rail	1 188 429 000 €	
Pensions de retraite parastatales	532 054 000 €	
Victimes civiles de guerre et victimes d'actes de terrorisme et leurs ayants droits	24 152 000 €	
Pensions concernant les conventions directes	102 879 000 €	
Pensions concernant les conventions avec institutions de prévoyance	39 060 000 €	
Fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux	2 808 000 000 €	
Fonds des pensions de la police fédérale	175 766 000 €	
Total pensions fonctionnaires	17 465 714 000 €	

Nombre de pensions et dépenses détaillées par régime (2019)	RÉGIMES SALARIÉS ET INDÉPENDANTS	
	Salariés	Indépendants
Nombre	2 232 314	669 520
Montant payé	27 875 096 000 €	3 913 948 000 €
Fonctionnaires (fédéral)	451 484	13 983 721 000 €
Fonctionnaires (pouvoirs locaux)	83 931	3 481 993 000 €
Total général	3 437 249	49 254 758 000 €



Nombre de visiteurs dans les Pointpensions

218 696



Nombre de visiteurs uniques sur mypension.be

1 747 485



Nombre d'appels téléphoniques reçus

865 069

STATISTIQUES DES PENSIONS 2019

Ci-après, nous vous donnons un aperçu
des principales statistiques sur les pensions.
Nos statistiques sont actuellement divisées en 2 parties :

- Statistiques des pensions des salariés et des indépendants
 - Statistiques des pensions des fonctionnaires (p. 54)

Statistiques des pensions Salariés et indépendants

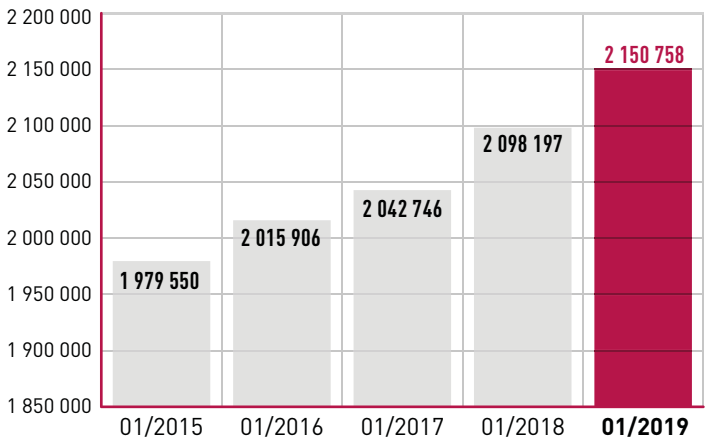
- 46 • Aperçu global des bénéficiaires de prestations et dépenses mensuelles
- 46 • Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de carrière
- 47 • Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le taux de pension
- 49 • Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le lieu de résidence
- 49 • Répartition et évolution des nouvelles prestations versées en 2019
- 51 • Répartition et évolution selon l'âge à la prise de cours

STATISTIQUES DES PENSIONS

Salariés et indépendants



Évolution du nombre de bénéficiaires de pensions



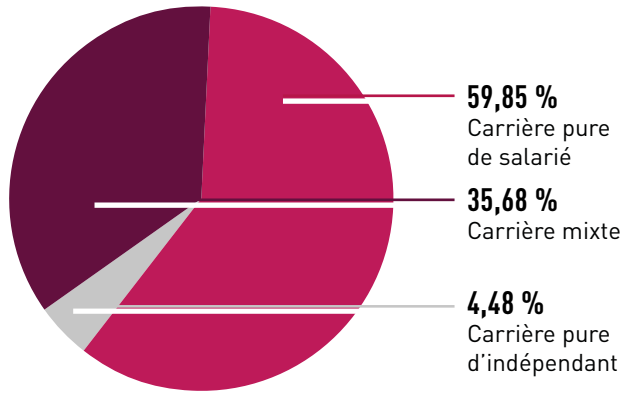
Aperçu global des bénéficiaires de prestations et dépenses mensuelles

Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions

Au 1^{er} janvier 2019, nous avons versé une prestation de pension à 2 150 758 bénéficiaires (allocations de transition comprises), soit 8,65 % de plus qu'au 1^{er} janvier 2015. Ce nombre augmente chaque année.

Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de carrière

Répartition par type de carrière au 1^{er} janvier 2019



Répartition des bénéficiaires de pensions selon le type de carrière

Les bénéficiaires d'une pension versée par le Service Pensions sont 64,32 % à recevoir une pension calculée sur la base d'une carrière "pure" (salarié ou indépendant). Ils sont donc 35,68 % à avoir une carrière "mixte", c'est-à-dire à avoir été actifs dans au moins 2 des 3 principaux régimes de pension.

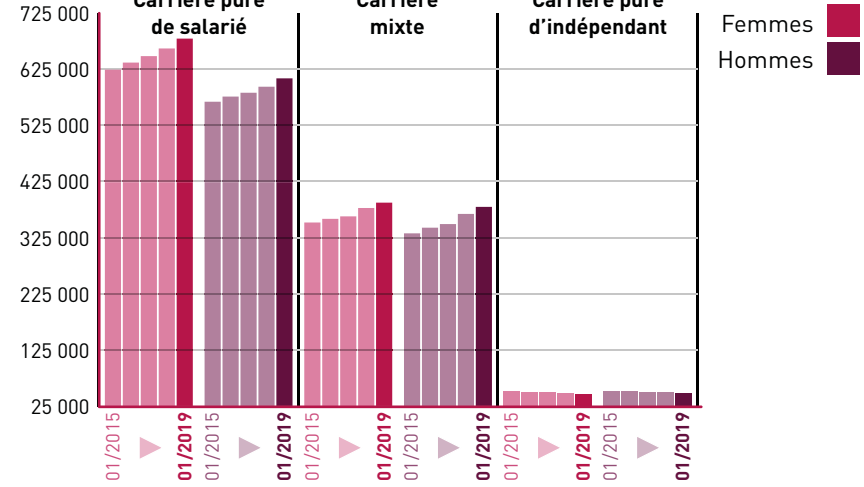
Évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de carrière

Le nombre total de pensionnés ayant eu une carrière de pur salarié a augmenté de 8,12 % entre 2015 et 2019 et le nombre de carrières

mixtes s'est accru de 12,02 %. Le nombre de pensionnés ayant travaillé uniquement en tant qu'indépendant a quant à lui diminué de 7,48 % sur la même période. Ces tendances sont similaires chez les hommes et chez les femmes.

Genre, régime	Année				
	2015	2016	2017	2018	2019
Homme					
Pur salarié	566 740	575 899	582 701	593 415	608 278
Pur indépendant	52 132	51 285	50 111	49 451	48 877
Mixte	332 855	342 927	349 346	367 399	379 897
Femme					
Pur salarié	623 749	636 299	647 770	661 372	678 890
Pur indépendant	51 936	50 853	49 783	48 641	47 406
Mixte	352 138	358 643	363 035	377 919	387 410
Total général	1 979 550	2 015 906	2 042 746	2 098 197	2 150 758

Évolution du nombre de bénéficiaires de pensions par genre et par type de carrière



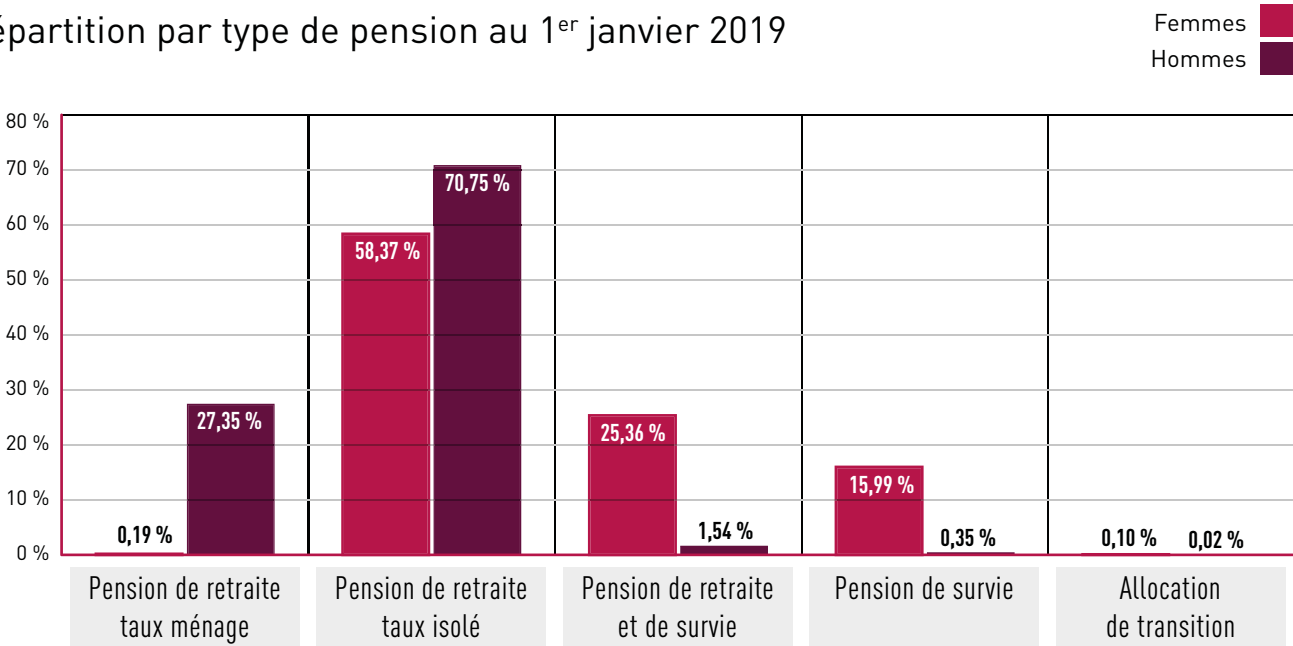
Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de pension

Répartition des bénéficiaires de pensions selon le type de pension

Au 1^{er} janvier 2019, 58,37 % des femmes et 70,75 % des hommes reçoivent une pension personnelle au taux isolé. Seules 0,19 % des femmes contre 27,35 % des hommes ont une pension au taux ménage, c'est-à-dire pour l'ensemble du couple (car la pension personnelle du conjoint est trop faible voire inexistante). Les autres sont titulaires d'une pension de survie, éventuellement cumulée avec une pension de retraite personnelle.

Le nombre de bénéficiaires d'une allocation de transition, étant donné sa spécificité et son caractère temporaire, reste marginal.

Répartition par type de pension au 1^{er} janvier 2019



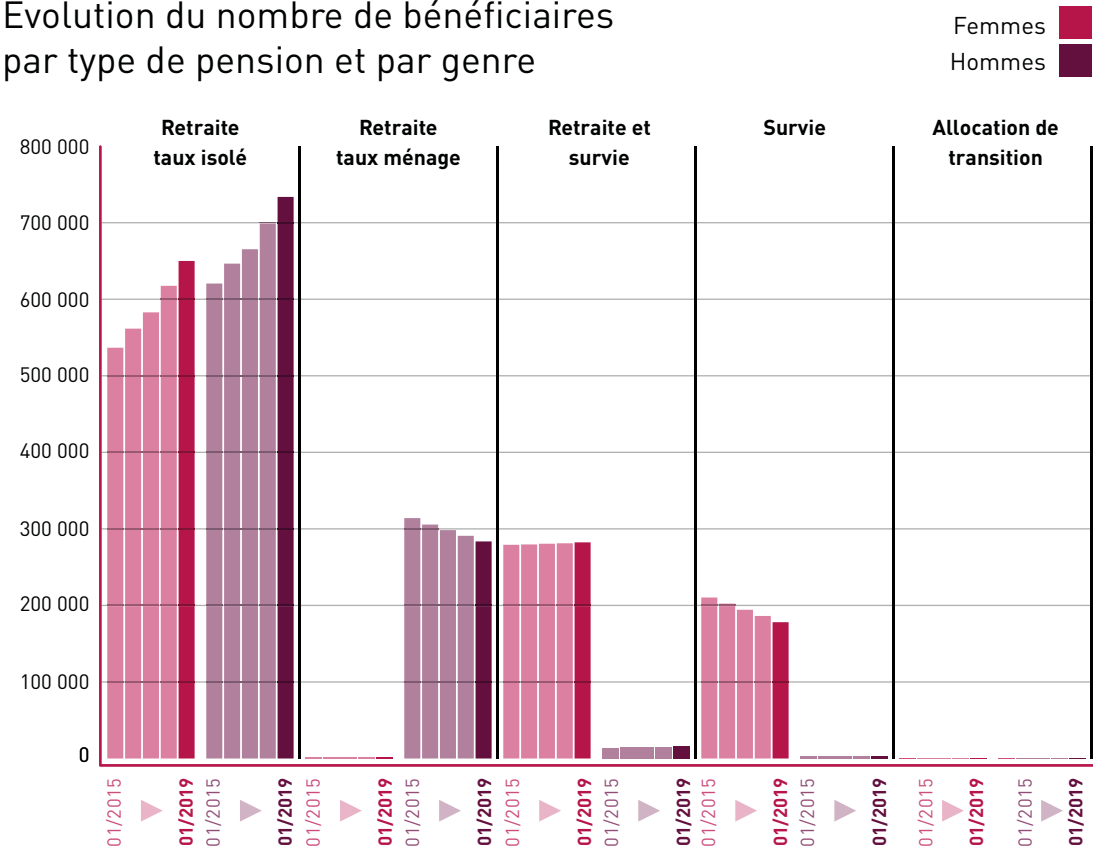
Évolution des bénéficiaires de pensions selon le type de pension

Dans cette évolution, nous constatons la croissance de la participation des femmes au marché du travail au travers de plusieurs paramètres :

- une diminution des pensions au taux "ménage" pour les hommes (-1 % entre 2015 et 2019) ;
- une hausse des pensions au taux "isolé" (+ 18,24 % pour les hommes et + 12 % pour les femmes) ;
- une diminution des pensions de survie pour les femmes (-15,33 %).

Genre, régime	Année				
	2015	2016	2017	2018	2019
Femme					
Retraite taux isolé	536 679	561 607	582 863	617 538	650 023
Retraite et Survie	279 228	279 678	280 621	281 171	282 383
Survie	210 333	202 373	194 317	186 259	178 096
Retraite taux ménage	1 558	1 636	1 790	1 925	2 132
Allocation de transition	25	501	997	1 039	1 072
Homme					
Retraite taux isolé	620 518	646 545	665 350	700 182	733 682
Retraite taux ménage	314 071	305 625	298 372	290 947	283 589
Retraite et Survie	13 693	14 414	14 783	15 426	16 020
Survie	3 441	3 460	3 523	3 571	3 600
Allocation de transition	4	67	130	139	161

Évolution du nombre de bénéficiaires par type de pension et par genre

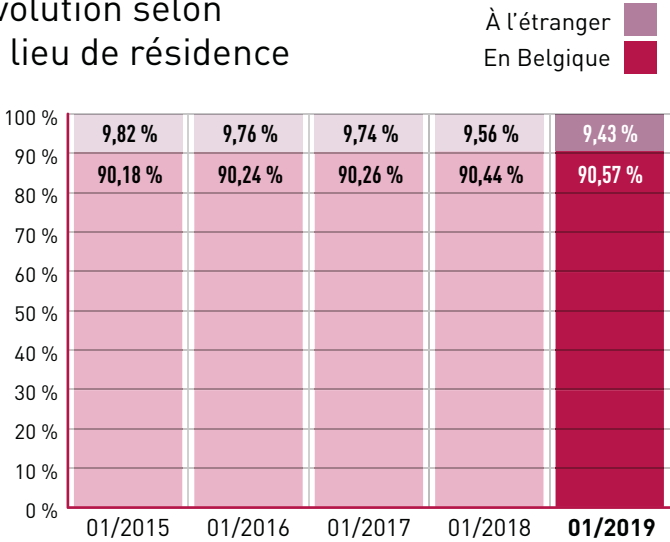


Répartition et évolution des bénéficiaires de pensions selon le lieu de résidence

Au 1^{er} janvier 2019, 90,57 % des bénéficiaires d'une pension payée par le Service Pensions sont domiciliés en Belgique, et seulement 9,43 % sont domiciliés à l'étranger. Cette répartition est stable dans le temps.

C'est en France et en Italie que le plus grand nombre de pensionnés (régimes des salariés et des indépendants) résident en dehors de la Belgique. L'Espagne et les Pays-Bas suivent. Si on limite l'analyse aux pensionnés résidant en dehors de l'Europe, c'est en Turquie et au Maroc, suivis par le Canada et les Etats-Unis, que l'on compte le plus grand nombre de ces pensionnés.

Évolution selon le lieu de résidence



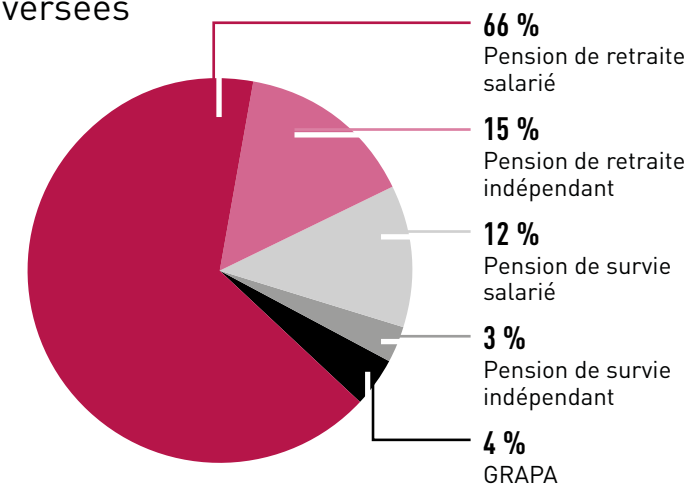
Classement	Continent	Pays	Nombre
1	UE	FRANCE	53 697
2	UE	ITALIE	31 701
3	UE	ESPAGNE	23 900
4	UE	PAYS-BAS	23 093
5	UE	ALLEMAGNE	12 334
6	UE	ROYAUME-UNI	4 830
7	UE	GRÈCE	4 593
8	UE	G.D. LUXEMBOURG	3 719
9	UE	PORTUGAL	3 481
10	UE	POLOGNE	1 136

Classement	Continent	Pays	Nombre
1	hors EU	TURQUIE	7 025
2	hors EU	MAROC	5 944
3	hors EU	CANADA	4 430
4	hors EU	ETATS UNIS D'AMÉRIQUE	3 668
5	hors EU	SUISSE	2 743

Répartition et évolution des nouvelles prestations versées en 2019

En 2019, nous avons payé 189 723 nouvelles prestations. Cela fait 2 670 de moins qu'en 2018. Il s'agit de nouvelles prestations qui ont pris cours en 2019 et pour lesquelles nous avons effectué un paiement au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Répartition des nouvelles prestations versées



Répartition des nouvelles prestations versées en 2019

Les nouvelles prestations de 2019 sont principalement des pensions **des** salariés (76,67 %) contre seulement 17,67 % des pensions **des** indépendants et 4,67 % de GRAPA.

Évolution des nouvelles prestations versées en 2019

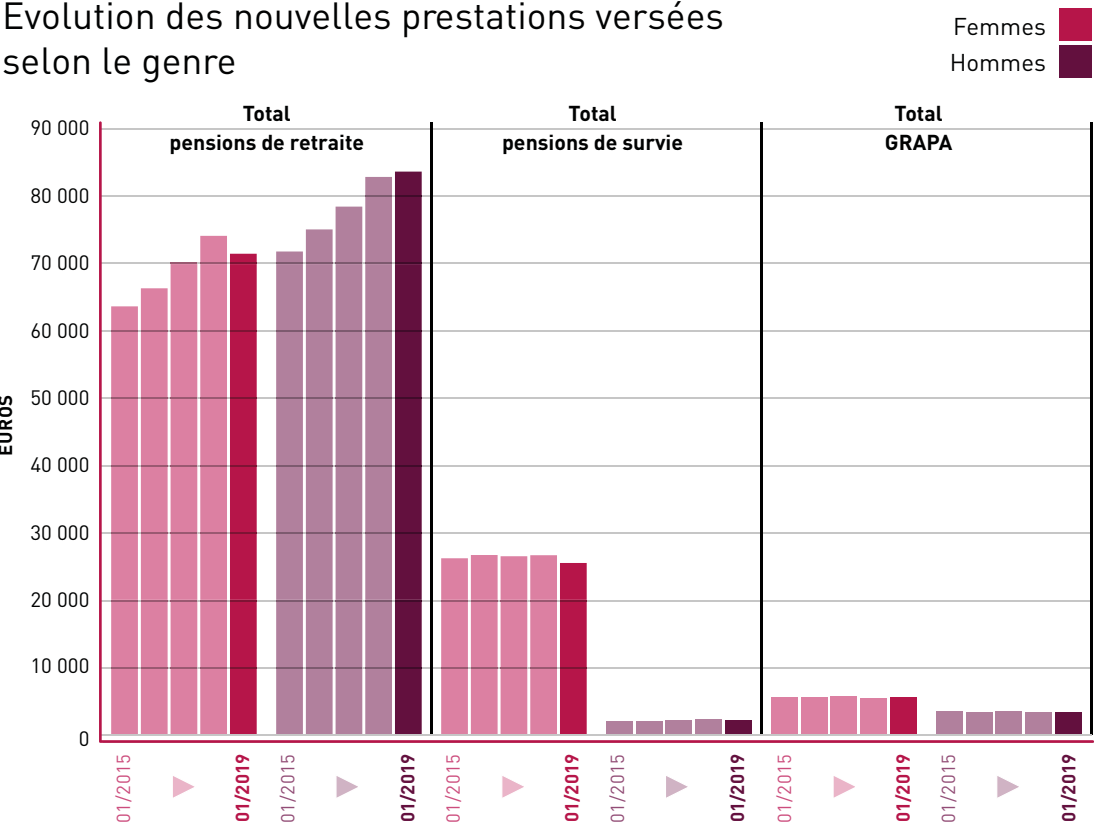
Entre 2015 et 2019, le nombre de nouvelles pensions de retraite des femmes et des hommes ont augmenté, de respectivement 12,29 % et 16,54 %.

Pour les femmes, la tendance est à la baisse pour les survies (-2,67%) et quasi nulle pour les GRAPA (0,18%).

Pour les hommes, on observe une augmentation des survies (8,16%) et une légère diminution [-1,67%] des GRAPA sur cette même période.

	Femmes			Hommes		
	Retraite	Survie	GRAPA	Retraite	Survie	GRAPA
2015	62 942	25 918	5 495	71 004	2 035	3 421
2016	65 596	26 397	5 504	74 250	2 039	3 289
2017	69 409	26 217	5 621	77 604	2 106	3 477
2018	73 307	26 365	5 296	81 966	2 209	3 250
2019	70 677	25 227	5 505	82 749	2 201	3 364

Évolution des nouvelles prestations versées selon le genre



Répartition et évolution selon l'âge à la prise de cours

Le tableau ci-après reprend les critères d'accès à la pension anticipée. Nous vous rappelons que des mesures transitoires ont accompagné les réformes intervenues en 2011 et 2015.

	Carrières normales		Carrières longues	
	Âge minimum	Carrière minimum	Âge minimum	Carrière minimum
En 2013	60 ans et 6 mois	38 ans	60 ans	40 ans
En 2014	61 ans	39 ans	60 ans	40 ans
En 2015	61 ans et 6 mois	40 ans	60 ans	41 ans
En 2016	62 ans	40 ans	60 ans	42 ans
			61 ans	41 ans
En 2017	62 ans et 6 mois	41 ans	60 ans	43 ans
			61 ans	42 ans
En 2018	63 ans	41 ans	60 ans	43 ans
			61 ans	42 ans
En 2019	63 ans	42 ans	60 ans	44 ans
			61 ans	43 ans

À quels pensionnés cette analyse spécifique s'applique-t-elle ?

Aux pensionnés :

- qui ont pris leur pension de retraite dans le régime de pension des salariés et/ou des indépendants
- **et** dont la pension est en paiement au 1^{er} janvier de l'année qui suit la date de prise de cours.

À quels pensionnés cette analyse spécifique ne s'applique-t-elle pas ?

Les pensionnés qui bénéficient :

- d'un régime spécial ;
- d'une pension étrangère ;
- d'une pension de fonctionnaire ;
- d'une pension de conjoint divorcé.

Évolution selon l'âge à la prise de cours pur salarié

	60	61	62	63	64	65	66 et +
2014	17,44 %	3,58 %	3,13 %	2,25 %	2,06 %	66,88 %	4,67 %
2015	19,01 %	4,03 %	4,51 %	2,64 %	1,83 %	63,26 %	4,72 %
2016	16,85 %	5,06 %	5,73 %	3,05 %	1,78 %	62,93 %	4,59 %
2017	15,12 %	5,91 %	7,90 %	3,54 %	1,93 %	60,96 %	4,65 %
2018	17,89 %	9,42 %	5,71 %	3,74 %	2,06 %	56,71 %	4,47 %
2019	13,06 %	9,60 %	8,86 %	7,39 %	4,26 %	52,50 %	4,33 %

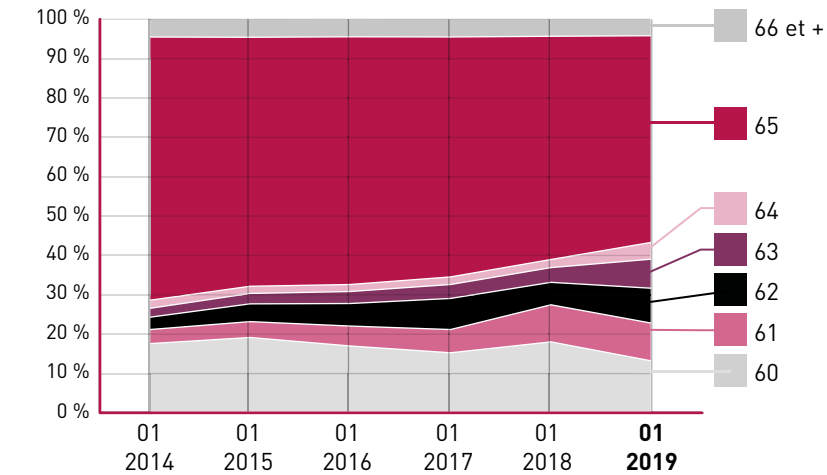
Évolution selon l'âge à la prise de cours pur indépendant

	60	61	62	63	64	65	66 et +
2014	5,82 %	3,60 %	3,85 %	3,85 %	4,07 %	64,47 %	14,34 %
2015	5,42 %	2,53 %	3,54 %	2,81 %	3,09 %	64,79 %	17,81 %
2016	2,46 %	3,03 %	5,08 %	2,85 %	5,79 %	65,81 %	14,99 %
2017	0,74 %	4,44 %	6,25 %	3,69 %	5,45 %	64,62 %	14,80 %
2018	1,23 %	7,96 %	5,08 %	4,07 %	5,82 %	62,33 %	13,51 %
2019	0,04 %	4,20 %	4,38 %	5,73 %	5,62 %	65,66 %	14,38 %

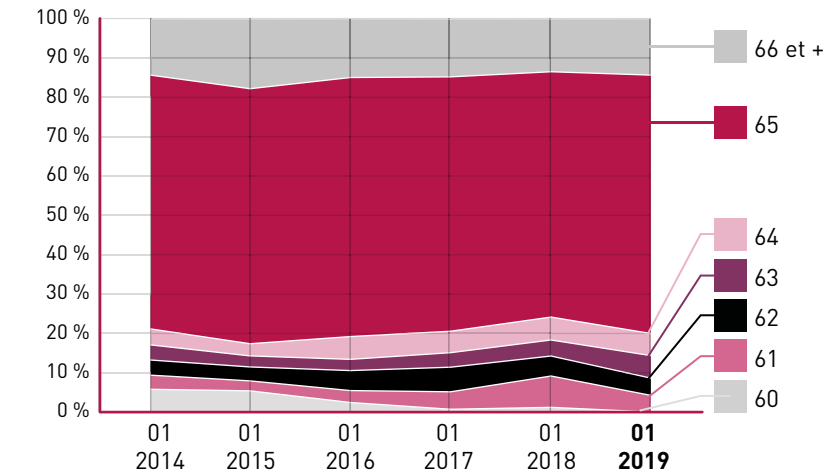
Évolution selon l'âge à la prise de cours "mixtes" salarié-indépendant

	60	61	62	63	64	65	66 et +
2014	14,98 %	6,01 %	5,44 %	5,14 %	3,57 %	60,92 %	3,94 %
2015	14,93 %	5,08 %	7,86 %	5,00 %	3,50 %	59,36 %	4,28 %
2016	12,44 %	6,71 %	9,56 %	5,14 %	3,72 %	59,42 %	3,01 %
2017	10,78 %	7,17 %	11,97 %	6,41 %	4,02 %	56,82 %	2,83 %
2018	12,89 %	11,54 %	8,55 %	6,51 %	4,42 %	53,42 %	2,66 %
2019	8,59 %	8,30 %	9,42 %	9,10 %	4,94 %	56,91 %	2,75 %

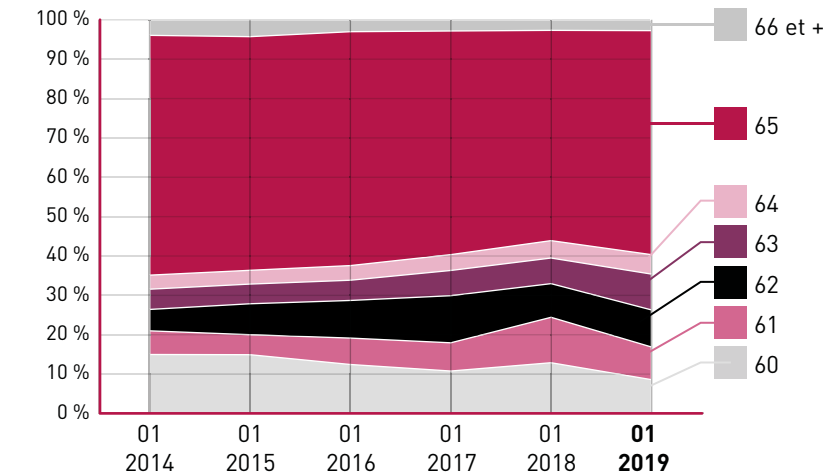
Évolution selon l'âge à la prise de cours
- carrière pure de salarié



Évolution selon l'âge à la prise de cours
- carrière pure d'indépendant



Évolution selon l'âge à la prise de cours
- carrière mixte salarié-indépendant



STATISTIQUES DES PENSIONS 2019

Statistiques des pensions Fonctionnaires

- 56 • Évolution générale des bénéficiaires de nos pensions des fonctionnaires
- 58 • Évolution des dépenses annuelles pour les pensions des fonctionnaires
- 60 • Répartition et montant moyen des pensions des fonctionnaires selon la tranche de revenus
- 51 • Répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite des fonctionnaires selon le motif de mise à la retraite pour la période 2015-2019
- 62 • Répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite des fonctionnaires selon l'âge de mise à la retraite et par année de prise de cours pour la période 2015-2019

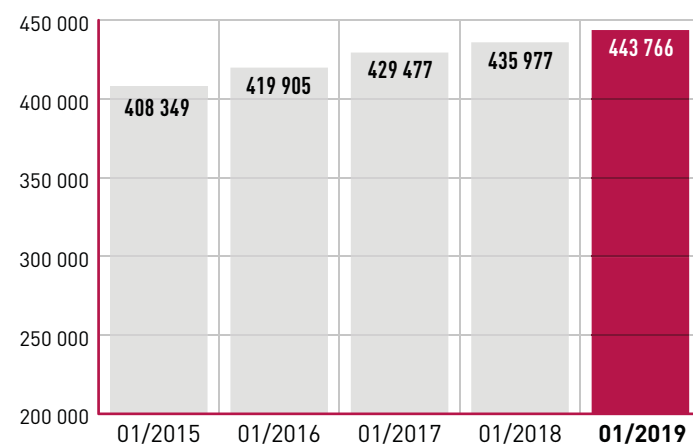
Les statistiques en matière de pensions
reprises dans ce chapitre concernent
toutes les pensions de retraite et de survie des fonctionnaires,
gérées et payées par le Service Pensions.

STATISTIQUES DES PENSIONS Fonctionnaires

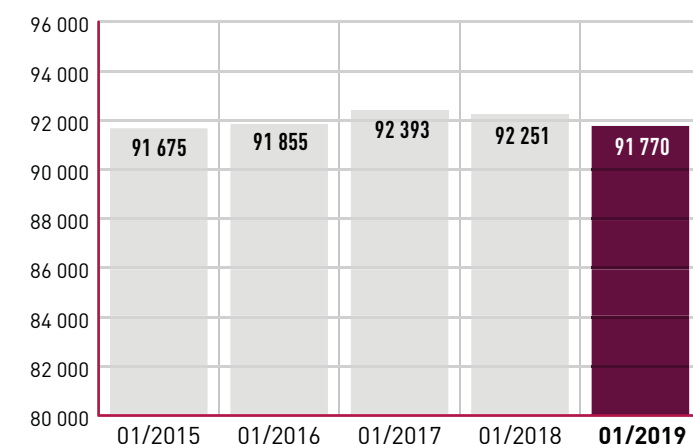


Évolution générale des bénéficiaires de nos pensions des fonctionnaires

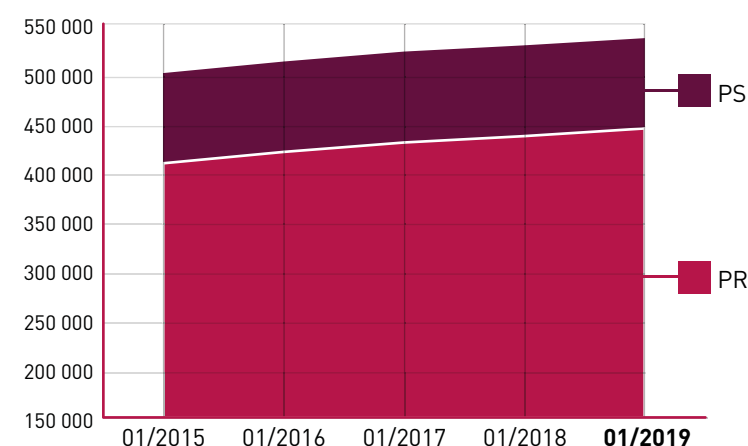
Nombre de pensions de retraite - fonctionnaires



Nombre de pensions de survie - fonctionnaires



Évolution des pensions de retraite (PR) et de survie (PS) - fonctionnaires



Nombre total des pensions de retraite et de survie

Les graphiques montrent l'évolution du nombre de pensions pour la période 2015-2019.

Pendant la période 2015-2019, le nombre de pensions de retraite est passé de 408 349 à 443 766 et le nombre de pensions de survie est passé de 91 675 à 91 770.

Au 1^{er} janvier de l'année 2019, le nombre total de pensions des fonctionnaires gérées et payées par le SFP s'élève à 535 536, dont 443 766 pensions de retraite et 91 770 pensions de survie.

Évolution du nombre de pensions de retraite et de survie

Les graphiques suivants montrent l'évolution du nombre de pensions de retraite et de pensions de survie. Il s'agit de nouvelles pensions enregistrées pour la période 2015-2019 et pour lesquelles nous avons effectué un paiement.

Le nombre de nouvelles pensions de retraite (PR) est passé de 23 412 en 2015 à 18 807 en 2019. L'année 2019 a connu une baisse par rapport aux années précédentes suite aux effets de la réforme des pensions des fonctionnaires. Le nombre de nouvelles pensions de survie (PS) est passé de 5 901 en 2015 à 5 923 en 2019.

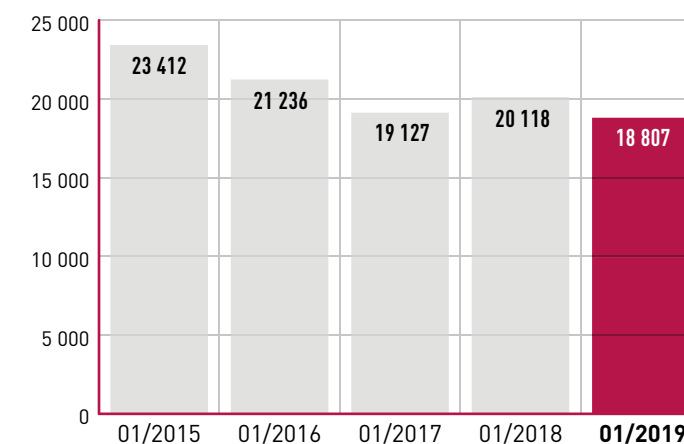
Durant l'année 2019, nous avons attribué 24 730 nouvelles pensions, dont 18 807 pensions de retraite et 5 923 pensions de survie.

En 2019, nous avons enregistré une baisse du nombre de nouveaux dossiers de pensions (PR et PS) par rapport à l'année précédente suite aux effets de la réforme des pensions des fonctionnaires.

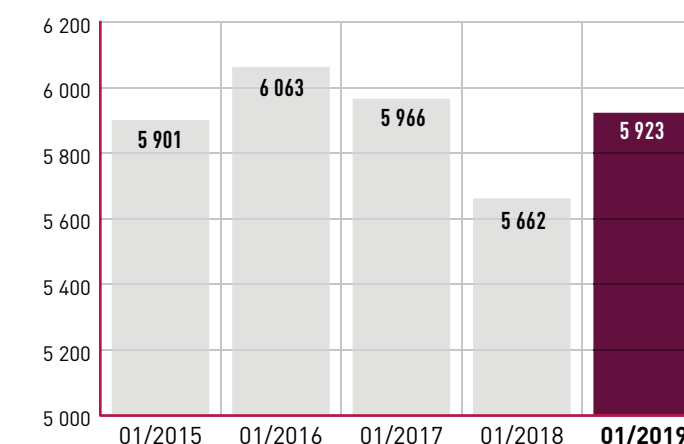
L'évolution au fil du temps du nombre de pensions des fonctionnaires est la conséquence d'une politique de recrutement par diverses autorités à une époque déterminée et de la réforme des pensions des fonctionnaires. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce nombre n'est donc pas uniquement la conséquence de facteurs démographiques (pyramide des âges, espérance de vie, taux de mortalité).

Des pics exceptionnels peuvent être dus au fait que les pensions de certaines institutions sont gérées pour la première fois par le SFP (reprise de pensions par le SFP). Depuis les 5 dernières années, l'impact des nouvelles réformes engagées en matière de pensions des fonctionnaires commence à se faire sentir. Ces réformes ont contribué à la baisse de nouvelles demandes de pensions par rapport aux années précédentes.

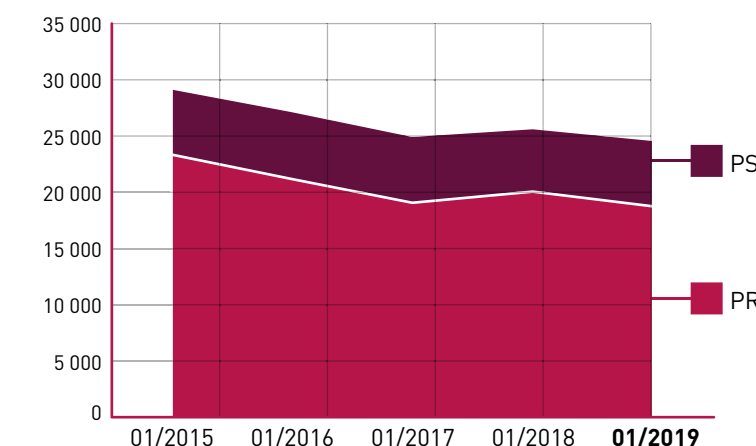
Évolution des nouvelles pensions de retraite - fonctionnaires



Évolution des nouvelles pensions de survie - fonctionnaires

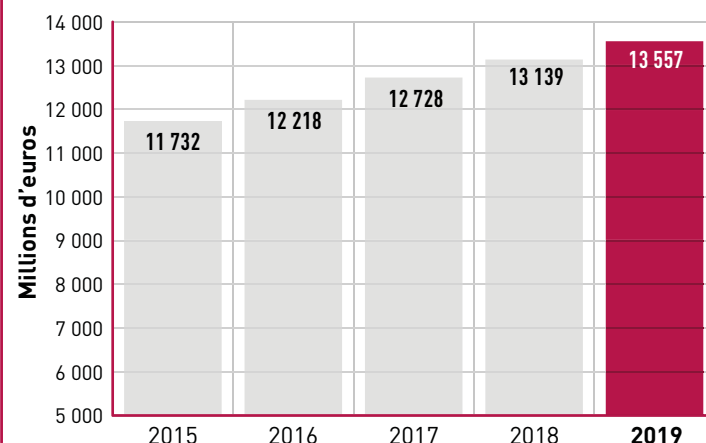


Évolution des nouvelles pensions de retraite (PR) et de survie (PS) - fonctionnaires



Évolution des dépenses annuelles totales pour les pensions des fonctionnaires

Évolution des dépenses annuelles pensions de retraite - fonctionnaires



Les graphiques ci-dessous donnent une idée de l'évolution des dépenses annuelles en matière de pensions de retraite et de pensions de survie. Dans un souci de cohérence avec les années précédentes, ces chiffres ne reprennent pas ceux de HR-rail.

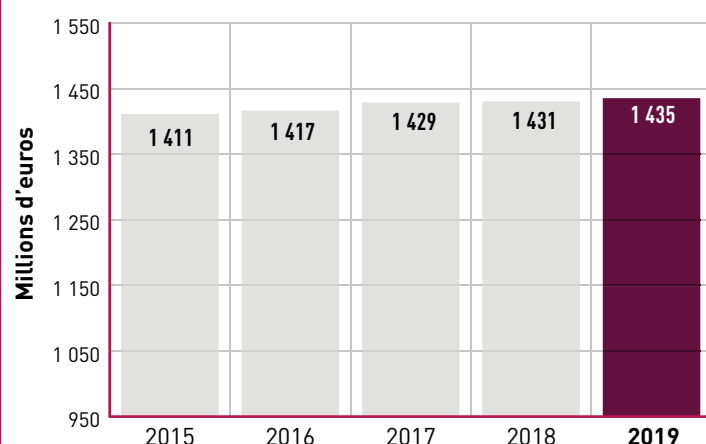
Ces graphiques montrent, pour la période 2015-2019, une augmentation normale des dépenses en matière de pensions des fonctionnaires :

- pensions de retraite : de 11 731 903 807 EUR à 13 557 381 276 EUR ;
- pensions de survie : de 1 410 853 103 EUR à 1 435 374 677 EUR.

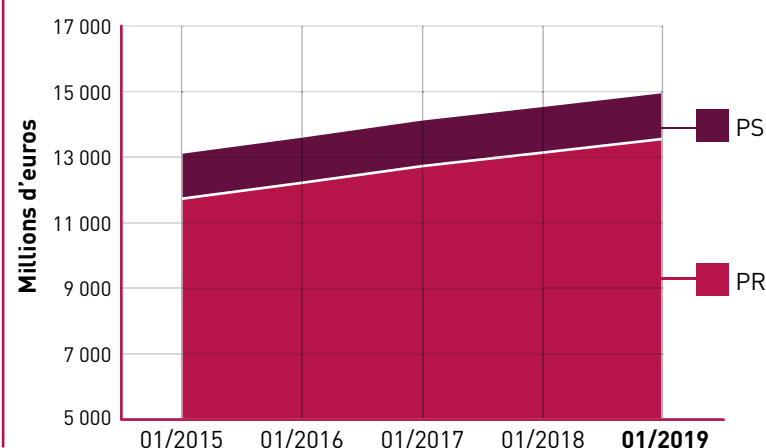
Pour l'année 2019, les dépenses en matière de pensions des fonctionnaires gérées et payées par le Service Pensions s'élèvent à 14 992 755 953 EUR, dont :

- 13 557 381 276 EUR pour les pensions de retraite ;
- 1 435 374 677 EUR pour les pensions de survie.

Évolution des dépenses annuelles pensions de survie - fonctionnaires



Évolution des dépenses annuelles pensions de retraite (PR) et de survie (PS) - fonctionnaires



La hausse des dépenses annuelles en matière de pension est essentiellement à attribuer à la croissance du nombre total de pensions et au revenu y afférent. Les autres facteurs importants sont, d'une part, l'indexation (adaptation à la hausse des prix à la consommation) et, d'autre part, la péréquation bisannuelle (adaptation à la hausse de la rémunération des actifs en dehors de l'indexation).

L'impact de la réforme des pensions sur les dépenses annuelles de 2018 commence à se faire sentir. En effet, en 2019, les dépenses en matière de pensions ont augmenté de 2,90 % par rapport à l'année 2018, alors que jusqu'à 2013, en moyenne, l'augmentation annuelle des dépenses des années précédentes, était d'environ 6 % avant la réforme des pensions.

Il est cependant vraisemblable que l'effet de la réforme soit déterminant à plus long terme. Rappelons que celle-ci comporte 4 mesures visant à réduire les dépenses annuelles en matière de pension, ou du moins, à ralentir le départ anticipé à la pension :

- augmentation de l'âge minimal et de la durée minimale de carrière pour l'octroi de la pension anticipée ;
- à partir du 1^{er} janvier 2012, plus aucun tantième plus favorable que le tantième 1/48 ne pourra être accordé dans le calcul de la pension, et prise en compte de la dégressivité de la durée de la bonification pour diplôme pour déterminer la date de la pension ;
- révision des règles d'assimilation des interruptions de carrière, de la semaine des 4 jours et du travail à mi-temps pour les périodes prises à partir du 1^{er} janvier 2012 ;
- remplacement du traitement de référence des 5 dernières années de services par celui des 10 dernières années de services dans le calcul de la pension.

Répartition et montant moyen des pensions des fonctionnaires selon la tranche de revenus

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu du nombre et du montant mensuel moyen brut des pensions de retraite et des pensions de survie selon le genre et la tranche de revenu.

Nombre de pensions de retraite et montant mensuel brut moyen (situation au 1^{er} janvier 2019)

Tranche de revenu	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre de pensions	Montant moyen	Nombre de pensions	Montant moyen	Nombre de pensions	Montant moyen
≤ 500	11 257	268,60	8 072	326,68	19 329	292,85
]500 – 1000]	12 398	751,55	17 814	758,56	30 212	755,68
]1000 – 1500]	21 262	1 295,40	22 534	1 267,24	43 796	1 280,91
]1500 – 2000]	36 575	1 773,38	25 310	1 757,90	61 885	1 767,05
]2000 – 2500]	53 757	2 222,39	27 739	2 250,94	81 496	2 232,11
]2500 – 3000]	50 638	2 758,41	35 411	2 759,57	86 049	2 758,89
]3000 – 3500]	37 762	3 218,99	42 806	3 217,47	80 568	3 218,18
]3500 – 4000]	18 675	3 740,70	11 286	3 728,92	29 961	3 736,26
]4000 – 4500]	14 383	4 211,40	6 942	4 188,76	21 325	4 204,03
]4500 – 5000]	7 102	4 735,19	1 555	4 740,00	8 657	4 736,06
> 5000	13 233	5 877,56	1 817	5 883,50	15 050	5 878,28

Nombre de pensions de survie et montant mensuel brut moyen (situation au 1^{er} janvier 2019)

Tranche de revenu	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre de pensions	Montant moyen	Nombre de pensions	Montant moyen	Nombre de pensions	Montant moyen
≤ 500	3 192	235,40	14 687	277,38	17 879	269,88
]500 – 1000]	2 226	725,23	21 294	759,79	23 520	756,52
]1000 – 1500]	1 330	1 212,27	25 484	1 253,47	26 814	1 251,42
]1500 – 2000]	469	1 708,99	18 145	1 716,76	18 614	1 716,56
]2000 – 2500]	273	2 182,77	7 882	2 212,31	8 155	2 211,32
]2500 – 3000]	62	2 700,96	4 360	2 726,81	4 422	2 726,44
]3000 – 3500]	16	3 239,64	2 056	3 235,23	2 072	3 235,27
]3500 – 4000]	12	3 723,42	1 156	3 726,44	1 168	3 726,41
]4000 – 4500]	1	4 045,07	594	4 226,19	595	4 225,88
]4500 – 5000]	3	4 749,41	493	4 712,40	496	4 712,62
> 5000	0	0,00	0	0,00	0	0,00

Répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite des fonctionnaires selon le motif de mise à la retraite pour la période 2015-2019

Le tableau ci-après donne un aperçu de la répartition en pourcentage des pensions de retraite selon le motif de la mise à la retraite et par année de prise de cours pour la période 2015-2019.

Année de prise de cours	Motif de mise à la retraite*					
	Limite d'âge	Anticipée sur demande	Différée	Inaptitude physique	Mesure d'office	Autres
2015	13,84 %	66,24 %	6,31 %	13,34 %	0,07 %	0,21 %
2016	15,59 %	63,92 %	6,56 %	13,12 %	0,15 %	0,66 %
2017	18,33 %	57,54 %	7,13 %	14,60 %	0,41 %	1,98 %
2018	16,42 %	60,62 %	8,60 %	13,73 %	0,21 %	0,42 %
2019	18,35 %	54,82 %	12,32 %	13,93 %	0,10 %	0,47 %

*Motifs de la mise à la retraite :

- **Pension par limite d'âge :** le fonctionnaire a atteint l'âge limite au-delà duquel il ne peut plus statutairement rester en service.
- **Pension anticipée :** dans certaines conditions, le fonctionnaire a pu prendre sa pension avant l'âge légal. Ces conditions ont évolué en raison de la réforme du 28.12.2011. Avant la réforme, le fonctionnaire qui avait atteint l'âge de 60 ans en 2012 et avait presté 5 années de services dont 1 jour après le 31 décembre 1976 pouvait demander sa pension anticipativement. Consultez les nouvelles conditions suite à la réforme sur notre page [Pension anticipée](#).
- **Pension différée :** le fonctionnaire qui renonce à sa carrière dans le secteur public pour exercer une autre activité et puis prend sa pension à l'âge requis.
- **Pension pour inaptitude physique :** le fonctionnaire qui est reconnu inapte temporairement ou définitivement par le service médical.
- **Mesure d'office :** le fonctionnaire qui, à partir de 60 ans, a eu plus de 365 jours d'absence pour maladie.

Répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite des fonctionnaires selon l'âge de mise à la pension et par année de prise de cours pour la période 2015-2019

Le tableau ci-après reflète la répartition en pourcentage des nouvelles pensions de retraite (y compris pour inaptitude physique) par âge **de mise à la pension** et par année de prise de cours pour la période 2015-2019.

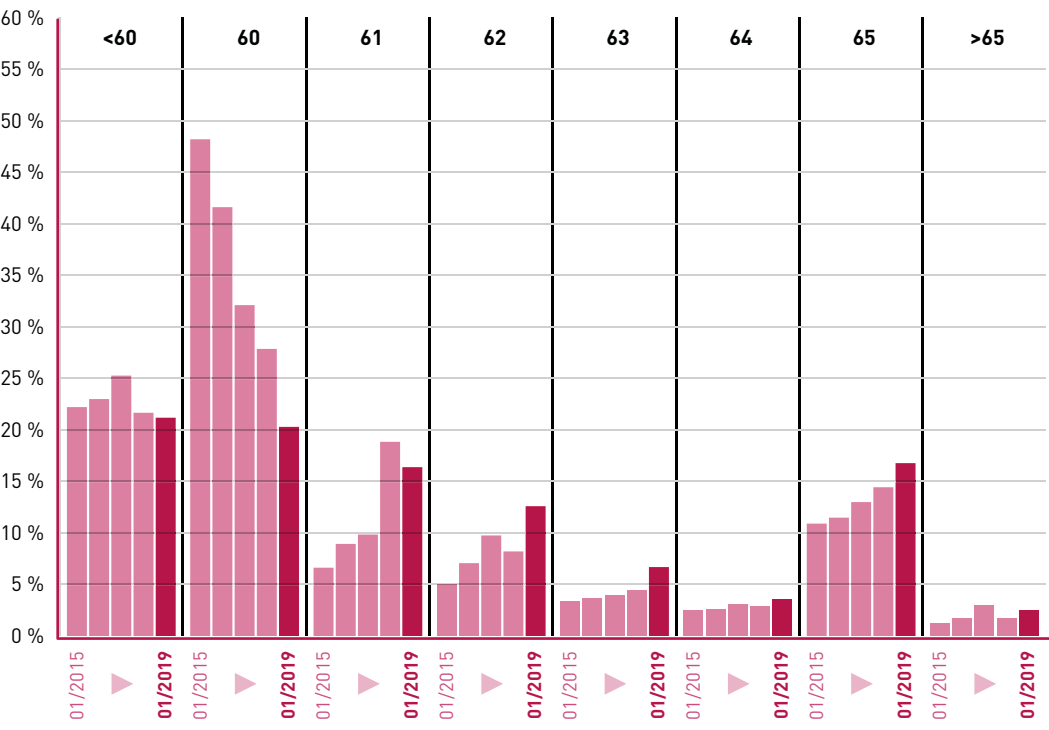
Année de prise de cours de la pension	Âge de mise à la retraite							
	< 60	60	61	62	63	64	65	66 en +
2015	22,22 %	48,22 %	6,63 %	4,98 %	3,38 %	2,48 %	10,91 %	1,17 %
2016	23,00 %	41,63 %	8,94 %	7,07 %	3,64 %	2,55 %	11,49 %	1,67 %
2017	25,28 %	32,12 %	9,85 %	9,76 %	3,97 %	3,03 %	13,00 %	2,99 %
2018	21,67 %	27,87 %	18,85 %	8,21 %	4,44 %	2,83 %	14,44 %	1,69 %
2019	21,19 %	20,30 %	16,39 %	12,60 %	6,69 %	3,54 %	16,78 %	2,51 %

De ce qui précède, nous constatons que, pour la période 2015 – 2019, suite à la nouvelle réforme des pensions, hormis les pensionnés pour inaptitude physique, l'âge de départ à la retraite est repoussé chaque année.

Les mises à la pension avant l'âge de 60 ans sont possibles :

- pour cause d'inaptitude physique définitive (décision du MEDEX) ;
- selon les conditions préférentielles d'âge de mise à la pension dans certains secteurs d'activité.

Répartition des nouvelles pensions de retraite - fonctionnaires selon l'âge de mise à la pension



Le Service Pensions

Contact et actualité



CONTACTER LE SERVICE PENSIONS



Le Centre de contact du Service Pensions

Par téléphone

Vous pouvez joindre le Centre de contact gratuitement depuis la Belgique au **numéro spécial Pension 1765** (numéro payant depuis l'étranger : +32 78 15 1765).

Vous pouvez nous contacter les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 13 à 16h, et le lundi jusqu'à 17h.



En ligne

Remplissez notre formulaire de contact :
<http://bit.ly/formulairedecontactPensions>



Par courrier

Service fédéral des Pensions
Tour du Midi
Esplanade de l'Europe 1
1060 Bruxelles



Les Pointpensions

Le Service Pensions dispose d'un réseau de plus de 200 Pointpensions organisés de manière périodique dans près d'une commune sur 2 et de manière régulière dans nos 15 bureaux régionaux.

Dans chaque Pointpension, les pensionnés ou futurs pensionnés désirant obtenir des informations – générales ou spécifiques – sur les pensions des fonctionnaires ou des salariés peuvent entrer directement en contact avec un expert pension du SFP.

Certains jours, un expert de l'INASTI est aussi présent pour répondre aux questions sur les pensions d'indépendants.

La liste des Pointpensions, ainsi que l'adresse et les jours d'ouverture sont consultables sur www.pointpension.be.

SUIVRE L'ACTUALITÉ DU SERVICE PENSIONS

Le site internet du Service Pensions

Consultez nos actualités et nos mises à jour sur notre site internet



www.servicepensions.fgov.be

Celui-ci est disponible 7j/7 et mis à jour régulièrement en fonction des évolutions de la législation. Consultez ou téléchargez également nos dépliants et brochures d'information.

La newsletter pour les citoyens et les professionnels

Les réseaux sociaux

Le Service Pensions est présent sur Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram.



[Service Pensions](#)



[#servicepensions](#)



[Service fédéral des Pensions](#)



[Service_pensions](#)

